

Biblioteka  
U. M. K.  
Toruń

85006

26

Hugo Br. v. Maltzahn,

Lieut. im 5. Cuir.-Regmt.

786

D. 1826. 80

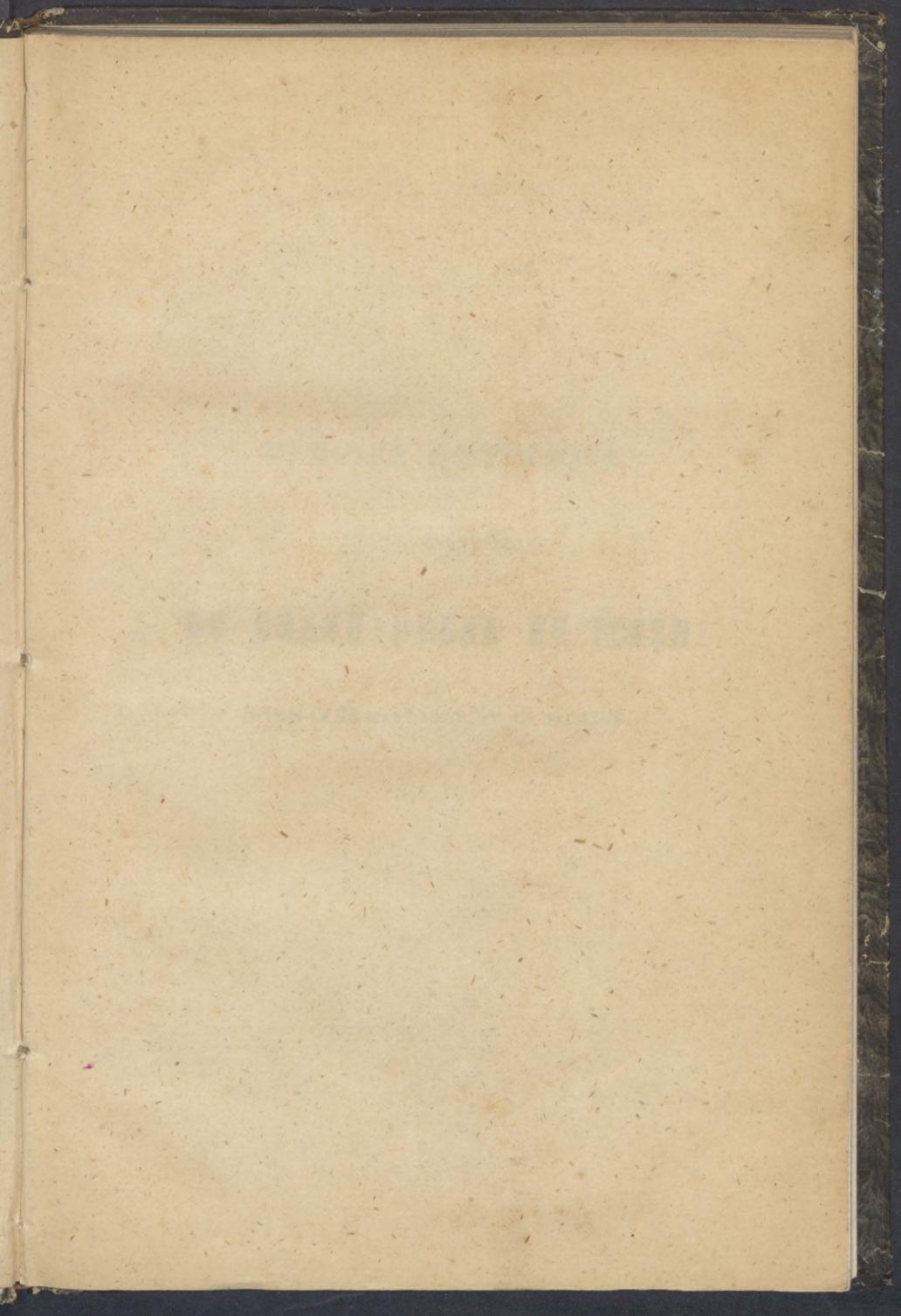
Der Stadtbibliothek  
geschenkt

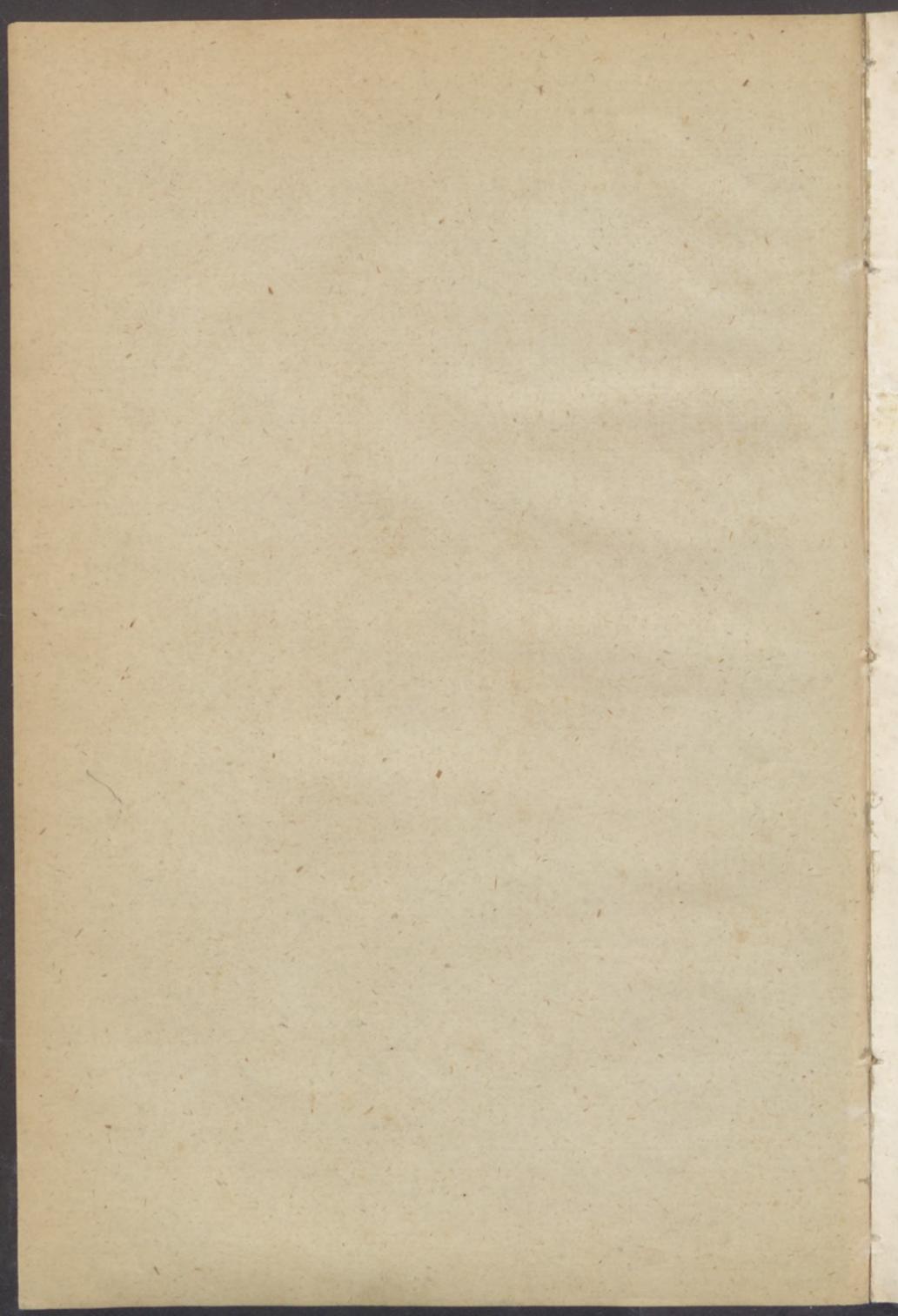
von

Heinrich Bruns

Königsberg, d.

1907





MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES ÉVÉNEMENTS

GRAND-DUCHÉ DE POSEN

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES ÉVÉNEMENTS

DU GRAND-DUCHÉ DE POSEN

DEPUIS LE 20 MARS JUSQU'AU 18 MAI 1848.

PARIS.

IMPRIMERIE DE M. MARTINET

1848.

MÉMOIRE HISTORIQUE

DE LA VILLE DE POSEN

DE GRAND-DUKE DE POSEN

PAR M. DE LAUNAY

# MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES ÉVÉNEMENTS

DU

# GRAND-DUCHÉ DE POSEN

Depuis le 20 mars jusqu'au 18 mai 1848.

---

PARIS.

IMPRIMERIE DE L. MARTINET,

RUE JACOB, 30.

1848.

MÉMOIRE HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS

GRAND-DUCHÉ DE POSEN



85006



PARIS

IMPRIMERIE DE L. MARIETTE

DE LA RUE, 20

1808

# MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES ÉVÉNEMENTS

DU

## GRAND-DUCHÉ DE POSEN,

DÉPUIS LE 20 MARS JUSQU'AU 18 MAI 1845.

Les Polonais n'ont jamais abandonné l'idée de maintenir à tout prix leur nationalité, et de travailler sans cesse au rétablissement de l'indépendance de leur patrie. Cette idée, ils ne l'abandonneront jamais.

La révolution de février et les paroles encourageantes, quoique indirectes, du manifeste de M. de Lamartine, agirent sur la Pologne comme une étincelle électrique. L'espoir d'un meilleur avenir, croissait pour elle à chaque commotion des États allemands ; enfin, la révolution de Vienne et surtout celle de Berlin, l'élargissement des prisonniers polonais, leur marche triomphale au milieu d'une population enthousiaste, digne réparation d'une sentence injuste qui les condamnait à périr sur l'échafaud ; les protestations de sympathie et d'amitié pour la Pologne que lui envoyait le monde entier ; les cris de guerre contre la Russie proférés dans toute l'Allemagne ; cet ensemble d'événements subits et miraculeux fit croire à un peuple malheureux, esclave depuis soixante-dix ans, que le moment de sa délivrance était enfin arrivé.

Ce n'est pas tout : en déclarant par son décret du 19 mars

qu'il allait se mettre à la tête de toute l'Allemagne et qu'il laissait à chacune des provinces de la monarchie, qui n'appartenait pas à la confédération germanique, pleine et entière liberté de s'y joindre ou de rester en dehors d'elle, le roi de Prusse donna l'impulsion définitive au mouvement qui éclata dans le grand-duché de Posen.

En effet, les habitants polonais de cette province, berceau de l'ancienne république polonaise, ne pouvaient, sans devenir traîtres à leur patrie, consentir à l'incorporation du grand-duché dans la confédération germanique. Le traité de 1815 avait garanti à cette partie de l'ancienne Pologne, comme à celles qui furent soumises à la Russie et à l'Autriche, leur intégrité et leur nationalité. Cette garantie avait été renouvelée plus tard dans l'acte d'occupation du grand-duché de Posen, signé par le roi de Prusse défunt, et pourtant les articles du traité et la parole royale ne furent qu'une illusion. La nationalité polonaise, incessamment attaquée dans notre province et livrée au système de germanisation conçu par le président supérieur Flottwell, fut battue en brèche avec une persévérance et une adresse vraiment remarquables. Les trois moyens les plus efficaces employés par le gouvernement pour arriver à son but furent l'introduction d'un très grand nombre d'employés allemands dans la province, l'établissement de colonies de la même nation auxquelles une immense quantité de terres furent concédées à cet effet, et les avances considérables d'argent offert à ceux des Allemands qui voulaient venir habiter la province et y acquérir des biens fonds. Dans un pareil état de choses, les Polonais pensèrent qu'il y aurait crime de leur part à ne pas saisir la première occasion favorable pour protester. Aussi, dès l'arrivée de la nouvelle des événements de Berlin et du décret royal mentionné plus haut, un mouvement national, mais *pacifique*, éclata à Posen. Les Polonais reprirent tous leurs cocardes; un comité national et une garde nationale furent institués sans obstacle de la part des autorités prussiennes, qui, terrifiées qu'elles étaient par la révolution

de Berlin, par les manifestations qu'on y avait faites en faveur de la Pologne, et par la crainte générale de l'avènement d'une république en Prusse, avaient perdu totalement toute énergie.

Le nombre des troupes prussiennes était d'ailleurs peu considérable dans la province, aussi ne firent-elles aucune démonstration hostile, et se bornèrent-elles seulement à bivouaquer sur les places publiques.

Le comité national se prononça pour l'action *pacifique*, au moyen de négociations avec le gouvernement, se fiant entièrement à la sympathie sincère des peuples pour la cause polonaise, aux nouvelles institutions que la Prusse allait se donner, et à l'esprit de justice et de vérité qui paraissait devoir succéder à une politique jusqu'alors astucieuse et mensongère.

Fidèle à ces principes, le comité publia des proclamations, adressées aux Allemands, aux Juifs et aux Polonais du grand-duché de Posen, dans lesquelles il suppliait les uns de maintenir l'ordre et la tranquillité, engageait les autres à ne pas s'alarmer du mouvement *inoffensif* qui se manifestait dans la population polonaise, et à ne pas se laisser impressionner par les bruits alarmants que la malveillance se plaisait à répandre.

Le comité déclara de plus, que jamais les Polonais n'avaient admis ni n'admettraient la pensée de léser les droits de qui que ce fût; qu'au contraire, ils garantissaient à chaque habitant de la province, sans distinction d'origine ni de religion, liberté et égalité absolues.

La tranquillité n'a pas été effectivement un instant troublée dans la ville de Posen, grâce aux efforts du comité, qui, dès le principe, avait envoyé des commissaires pour que dans tous les districts l'ordre fût maintenu, et que tout mouvement contraire à ses intentions pacifiques fût sévèrement réprimé.

Ces efforts eurent un plein succès, malgré une irritation si longtemps comprimée et un enthousiasme patriotique si subitement provoqué. Pas un excès, pas une violence n'ont pu être signalés, à l'exception de quelques abus de pouvoir commis par quelques uns des commissaires, lesquels se bornèrent à

faire déplacer l'aigle prussien et à remplacer quelques employés allemands dans des villages.

La population allemande, les Juifs, et même les employés prussiens, fraternisaient dans ce moment avec nous, et portaient les couleurs nationales de ceux qu'ils avaient si longtemps opprimés. C'était sans doute l'exemple des Berlinoises qui les entraînait, ou peut-être le souvenir de leurs actes passés qui les forçait à faire ainsi parade de justice et d'humanité. Il faut ajouter que, craignant une invasion russe, on croyait devoir se montrer dévoué à la cause polonaise par intérêt et dans l'espoir de gagner du temps. La jeunesse polonaise, toujours prête à monter à cheval, exaltée par l'idée d'une croisade des peuples contre la Russie, se préparait à la guerre; elle se livrait à des exercices militaires sur les places publiques de Posen sans que les autorités militaires y missent le moindre obstacle. Les autorités civiles, de leur côté, n'avaient point empêché l'installation solennelle du comité polonais à l'hôtel de ville de Posen, ni l'entrée triomphale des prisonniers polonais revenus de Berlin. Enfin, le commandant de la gendarmerie, Natzmer, avait donné l'ordre à ses subordonnés d'agir de concert avec les commissaires envoyés par le comité dans la province, et avec les généraux Steinecker et Colomb, qui avaient consigné les troupes dans la citadelle, et confié tous les postes principaux à la garde nationale, à laquelle 500 fusils avaient été livrés.

Toutes ces mesures, on le conçoit, avaient affermi la confiance des Polonais dans les bonnes intentions du gouvernement. On ne douta plus de la bonne foi des Allemands; on se réconcilia sincèrement avec les Prussiens, et tous les propriétaires polonais ainsi que les prêtres s'unirent pour propager parmi les paysans l'idée à laquelle ils avaient été si étrangers jusque là d'une fraternisation avec les Allemands et les Juifs.

Une députation fut envoyée à Berlin pour rendre compte aux ministres et au roi du mouvement patriotique et général de la province. Elle fit part de ses vœux et de ses espérances,

et de la situation politique du moment. Elle déclara ne demander que ce qui était *immédiatement* réalisable ; elle se borna à solliciter du roi une administration nationale *distincte* pour le grand-duché de Posen , ce qui n'impliquait nullement la séparation ni même la retraite des troupes prussiennes de la province.

Le gouvernement , qui voyait déjà la bourgeoisie de Berlin prendre une attitude conservatrice de moins en moins favorable aux Polonais , accueillit froidement la députation de Posen , différa sa réponse , et chercha avant tout à gagner du temps ; mais poussé ensuite par une députation allemande arrivée du grand-duché pour appuyer les demandes des Polonais , et apprenant que l'exaltation s'accroissait chaque jour dans la province , il se décida enfin à provoquer le décret royal du 24 mars , par lequel une réorganisation nationale polonaise était assurée au grand-duché de Posen. Toutefois , ce décret ne renfermait aucune indication précise du mode de son exécution , si bien que , loin de réaliser immédiatement la promesse du roi , le gouvernement ne faisait qu'entamer une négociation interminable avec les habitants de la province. Les employés prussiens de Posen se ravisèrent alors. La réorganisation polonaise du grand-duché leur apparut comme une révolution administrative qui devait les dépouiller de toutes les places lucratives dont ils jouissaient depuis tant d'années. La peur les avait rendus justes et humains , l'intérêt leur inspira une haine implacable , et les moyens les plus perfides furent mis en œuvre pour fomenter de l'irritation dans les esprits , et indisposer les Juifs , les Allemands et les militaires prussiens contre les Polonais.

Un Comité national allemand fut établi à cet effet. Les généraux Colomb et Steinecker demandèrent force renforts. Pendant ce temps , le gouvernement traînait toujours les négociations en langueur , et se plaignait de ce que les autorités de Posen , qui affirmaient n'avoir reçu aucune instruction de Berlin , missent tant de retards à la réalisation du décret du roi.

Rien ne se faisait ; on organisait seulement en toute hâte des colonnes mobiles, et on envoyait des garnisons dans la plupart des villes de la province. Posen fut encombré peu à peu de soldats , et déclaré enfin en état de siège sans qu'il y ait jamais eu dans le duché aucun trouble ni mouvement quelconque.

Se trouvant ainsi appuyés par 36,000 baïonnettes et par les canons d'une forteresse , armés d'ailleurs d'un décret de mise en état de siège, les Prussiens , conjointement avec les Juifs , levèrent le masque et commencèrent une réaction ouverte. Ils envoyèrent des émissaires à Berlin , à Leipsig et à Francfort , avec ordre d'y fréquenter les clubs, les assemblées du peuple, et de s'efforcer , par des discours pleins de haine , de mensonges et de calomnies , d'arracher du cœur des Allemands la sympathie qu'ils avaient conçue pour les Polonais.

En effet, ces agents remplirent les colonnes des journaux allemands avec lesquels ils entrèrent en arrangement , de pamphlets, d'invectives, d'infâmes et traîtreuses dénonciations contre les Polonais. Ils ameutèrent contre eux toute la population juive et allemande de la province. Enfin, pour fasciner les yeux de l'Allemagne et de l'Europe, ils voilèrent leurs machinations sous une apparence de patriotisme allemand , et présentèrent le mouvement polonais comme une tentative de nobles et d'aristocrates déchus qui ne voulaient que reconquérir à tout prix leurs privilèges afin d'opprimer de nouveau la classe des paysans. Les annexes ci-joints prouvent que l'un des premiers actes du comité national polonais avait cependant été l'abolition des titres de noblesse et la proclamation de l'égalité absolue de tous les citoyens sans aucune distinction. Quant aux paysans , ceux d'entre eux qui étaient déjà propriétaires et payaient une redevance annuelle, devaient payer beaucoup moins. Ceux au contraire qui n'avaient point de propriétés et travaillaient à gages, devaient obtenir soit du terrain, s'ils avaient servi sous les drapeaux, soit une amélioration notable de leur sort, s'ils n'y avaient pas été appelés.

Le Comité allemand ne pouvait pas ignorer les décrets du

comité, datés des 24 et 25 mars ; mais cela ne l'a pas empêché pourtant de dénoncer l'aristocratie polonaise au monde entier.

Les troupes, fanatisées par le patriotisme prussien et par le royalisme exalté des officiers, ennemis implacables depuis la révolution de Berlin de tout mouvement populaire, et imbus de l'idée que les Polonais étaient des rebelles, des assassins, des empoisonneurs (le général Steinecker haranguait les troupes dans ce sens), les troupes, disons-nous, manifestèrent une haine, une fureur et une férocité sans exemple ; aucun acte d'hostilité n'avait cependant été commis par les Polonais. Le comité et les habitants de la province concouraient unanimement au maintien de l'ordre et de la tranquillité, ce qui fut même reconnu par des Allemands honorables de la province dans une proclamation du président supérieur et dans plusieurs actes émanés du sein même des corporations juives. Les arrestations et les persécutions commencèrent néanmoins dans le département de Bromberg, particulièrement, où le président Schleinitz (parent de l'ex-ministre Bodelschwingh), Hoffmann et Kinger, exercèrent un véritable terrorisme contre les Polonais. Les soldats parcouraient les bourgs et les villages, arrachant les cocardes et les drapeaux, maltraitant les habitants et commettant impunément des assassinats ; les Juifs et les Allemands, excités par les employés et par le comité allemand, insultaient, là où ils se sentaient en nombre, les Polonais, et surtout les prêtres catholiques : toutes les réclamations, toutes les plaintes qu'on adressait soit aux autorités civiles et militaires, soit aux ministres à Berlin, restaient sans réponse, ou bien on en obtenait d'évasives et d'illusoires.

Le Comité polonais maintenait encore par son autorité morale, par ses proclamations, par ses commissaires et par le concours des prêtres surtout, l'ordre dans la province ; mais il était facile de prévoir que la patience du peuple serait bientôt à bout. On renouvela donc les démarches auprès du gouvernement pour obtenir une décision quelconque. Sur ces

entrefaites, des élèves polonais de l'Université de Berlin, munis d'armes par le gouvernement lui-même, comme devant faire partie de la garde nationale à Berlin, et autorisés à rentrer armés dans leurs foyers, furent chassés de Posen par le général Steinecker. Ils se retirèrent dans les bourgs de Sroda, Wrzesnia et Trzemeszno. Des masses considérables de bourgeois et des paysans se joignirent à eux, des petits détachements organisés, sous les yeux des autorités locales, par des propriétaires, au moment où la guerre avec la Russie paraissait imminente non seulement aux Polonais, mais aux ministres mêmes du roi, se concentrèrent aussi dans l'intérêt de leur propre sûreté. Des camps polonais se formèrent et le nombre des soldats ainsi improvisés s'éleva bientôt à vingt mille hommes.

Il était temps de mettre un terme à une si longue incertitude. Le gouvernement autorisa donc la formation d'une commission réorganisatrice, composée de cinq Polonais et de quatre Allemands, appelés par le Comité polonais lui-même pour prendre part aux travaux de la réorganisation, conjointement avec le président supérieur (préfet) de la province.

La Commission, après avoir arrêté le plan de la réorganisation, se rendit à Berlin; mais les Allemands qui en faisaient partie restèrent à Posen, n'osant se compromettre à ce point aux yeux du Comité allemand. C'est alors seulement que le gouvernement, comprenant la nécessité de prendre au plus tôt des mesures plus sérieuses, se décida à envoyer le général Willisen comme commissaire du roi, chargé de la réorganisation de la province. Ses pouvoirs étaient toutefois limités, et sa mission véritable devait se borner à rechercher tout spécialement des moyens de conciliation. Aussi le général Willisen publia-t-il à son arrivée à Posen une proclamation qui, toute pleine de bienveillance et de sympathie qu'elle était pour les Polonais et la cause polonaise, annonçait toutefois, comme première base de la future réorganisation, la reconnaissance des droits des deux nationalités. Dans la province, elle ne put

donc contenter pleinement les Polonais, et cependant les Allemands en furent indignés. Les Polonais se plaignaient de ce qu'on demandât avant tout la dispersion des camps qu'ils avaient formés, de ce qu'on éludât la question de la formation d'un corps de troupes polonaises promise anciennement, et de ce qu'on leur parlât d'*amnistie* lorsqu'ils ne se sentaient nullement coupables. Ils commençaient à perdre toute confiance dans le gouvernement.

Les employés, les habitants allemands, et les Juifs de leur côté, poussés par le Comité allemand, décidés à empêcher toute réorganisation, vomissaient contre le général les injures les plus grossières, les calomnies les plus atroces. Ils entrevoyaient avec désespoir qu'ils ne pourraient plus continuer à opprimer les Polonais, qu'ils seraient forcés d'abandonner le monopole des emplois et des bénéfices lucratifs, et qu'enfin le grand-duché cesserait d'être pour eux et pour leurs enfants une source de richesses et de rapines. Aussi l'idée de vouloir coordonner la nationalité polonaise avec celle des Allemands leur paraissait-elle une véritable trahison.

Le général Colomb se décida donc à faire cerner les camps polonais par ses troupes, afin de ramener ainsi par un seul coup de main « *l'ordre dans la province*, » comme il le disait. Les Polonais, menacés de voir toutes leurs espérances détruites d'un seul coup, résolurent de se défendre et de ne pas céder à la force brutale.

La mission du général Willisen était donc des plus difficiles. Il avait à combattre d'un côté les autorités civiles et militaires qui s'obstinaient à ne pas lui obéir et à déjouer tous ses efforts; de l'autre, la juste défiance des Polonais, qui, après s'être vus pendant trois semaines le jouet de fausses promesses du gouvernement, ne pouvaient plus croire à la bonne foi des négociations. Ce n'est qu'avec grand-peine que le général Willisen obtint du général Colomb trois jours d'armistice. Voulant à toute force éviter l'effusion du sang, il entama immédiatement des négociations avec les chefs des camps polonais, et étant

parvenu enfin à gagner leur confiance, il conclut le 11 avril la Convention de Jaroslawice.

D'après ce traité, l'administration de la province, les tribunaux, les écoles, etc., devaient être confiés à des employés polonais et allemands en proportion du nombre de la population des deux races : chacune d'elles devait conserver sa langue dans l'exercice de ses droits politiques et civils. Le président supérieur de la province devait être un Polonais. Quant à la question militaire, elle était résolue de la manière suivante : Les individus, trop jeunes ou trop vieux pour le service militaire, devaient incontinent retourner chez eux avec armes et bagages ; ceux qui appartenaient à la landwehr prussienne devaient rejoindre leurs bataillons ; le reste des volontaires polonais devait se rendre dans les petites villes de Miloslaw de Xionz, Nowe-Miasto et Pleszewo (au nombre de sept cent vingt dans chaque endroit), pour former quatre bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie (le bataillon de six cents, l'escadron de cent vingt hommes), et être incorporés ensuite dans la division polonaise du grand-duché de Posen. Le contingent de la province ne devait plus en outre servir dans les régiments destinés pour d'autres parties de la monarchie, de même qu'aucun individu d'une autre province ne devait plus servir dans les régiments du grand-duché.

Cette convention, acceptée par les Polonais, fut ponctuellement exécutée par eux, comme le prouve la proclamation du général Willisen, datée du 17 avril. Les cadres polonais, autorisés par la Convention, s'établirent dans les bourgs ci-dessus mentionnés, et on attendit avec impatience la réalisation des promesses du gouvernement. Les autorités prussiennes civiles et militaires, les habitants allemands et juifs frémissaient de rage en apprenant la conclusion de la Convention. Le général Colomb était outré ; les soldats insultèrent publiquement le général Willisen ; ils avaient soif de sang, au point que même, pendant l'armistice, un détachement attaqua la petite ville de Trzemeszno, dans laquelle se trouvait une centaine de

*faucheurs*, dont un certain nombre fut tué, et dont les blessés furent mutilés par les Juifs. Il est vrai que, depuis, le général Colomb excusa ce fait en disant que l'armistice n'avait point été connu de l'officier commandant le détachement.

Le général Willisen, de retour à Posen, fut hué et menacé de mort par la population juive et allemande réunie à sa porte par les soins d'un des membres du Comité allemand qui se trouva être un conseiller de régence. Le commandant de Posen, général Steinecker, présent à cette manifestation, qui, si elle avait été faite par des Polonais, n'aurait pas manqué d'être réprimée par la mitraille, laissa tranquillement outrager un camarade, un général prussien, *un commissaire du roi*.

Indigné de tout ce qu'il avait vu, profondément convaincu de la perfidie des hauts fonctionnaires, de l'indiscipline et de la férocité des troupes, et des indignes machinations du Comité allemand, qui, peu à peu, avait accaparé tout pouvoir à Posen; convaincu d'ailleurs de l'impossibilité qu'il y avait pour lui d'effectuer la réorganisation avant d'avoir obtenu des pouvoirs plus étendus, le général Willisen partit pour Berlin, en déclarant que la Convention de Jaroslawice ayant été strictement remplie par les Polonais, il entreprendrait, incontinent après son retour, une réorganisation conforme aux promesses qu'il avait faites en qualité de commissaire du roi. Mais le général ne revint plus; frappé par le gouvernement, déclaré traître à la cause allemande par les réactionnaires et les bureaucrates, il demanda qu'une enquête fût faite sur les lieux pour éclairer l'opinion publique sur la conduite qu'il avait tenue dans le grand-duché de Posen. Elle lui fut refusée; et, comme pour mettre le dernier sceau à son machiavélisme, le gouvernement lui écrivit qu'il n'avait qu'à se louer de la manière dont il avait rempli sa mission. Le temps fera justice de ces procédés iniques du cabinet de Prusse. Le général Willisen a publié un compte rendu de sa mission dans le duché, et il vient d'offrir sa démission. La conviction d'avoir rempli un devoir d'humanité, et d'avoir servi la cause de l'indépendance

d'un peuple malheureux , mais sincère et reconnaissant , lui aideront , nous en avons l'espoir , à traverser , avec calme et résignation , un temps d'épreuves qui ne sera pas bien long , vraisemblablement .

On avait promis une réorganisation nationale aux Polonais du duché ; il fallait bien faire quelque chose , ne fût-ce que par honneur et pour se ménager quelques réponses aux notes diplomatiques auxquelles la cause de la Pologne devait donner lieu nécessairement . Un moyen fut proposé par le Comité allemand de Posen , et on s'empessa de l'accepter . Il avait été résolu antérieurement par l'assemblée des États de la monarchie prussienne à Berlin , qu'on accepterait et qu'on décréterait l'incorporation de la Prusse orientale et occidentale dans la confédération germanique , attendu que les représentants de ces provinces s'étaient déclarés pour la mesure . Les représentants du grand-duché de Posen , présents aux mêmes États , s'étaient au contraire prononcés à une forte majorité contre toute union à l'Allemagne . Mais ce qui avait paru juste et légal pour les provinces de la Prusse , qui possèdent cependant un million environ d'habitants polonais , ne le parut nullement pour le grand-duché . On ne tint aucun compte de la déclaration des députés de la province de Posen , et on eut recours au moyen dont les Allemands usent aussi en Bohême , en Hongrie , en Transylvanie et en Lombardie , et qu'ils appliqueront sans doute , avec le temps , à la Belgique , à la Suisse et à l'Alsace , pour peu qu'on les laisse faire . Or , voici de quelle façon la chose a été appliquée au grand-duché de Posen . La population y est mixte depuis longtemps : il y a huit cent cinquante mille Polonais , et environ trois cent soixante-dix mille Allemands et Juifs dans la province . Les Juifs , chassés de l'Allemagne , trouvèrent autrefois un asile en Pologne . Des milliers d'Allemands , persécutés dans leur patrie pour cause de religion , émigrèrent aussi en Pologne . Accueillis hospitalièrement par les rois et par les palatins , ils se fixèrent malheureusement sur nos frontières mêmes , et ils furent com-

blés de bienfaits et de privilèges. Depuis 1815, grâce au système de germanisation adopté par le gouvernement prussien, une nombreuse population allemande composée d'employés, de colons-soldats et de leurs familles, inonda encore le grand-duché. Les Polonais, les Allemands et les Juifs se trouvent donc être à peu près mélangés sur toute l'étendue de la province, avec cette différence que, dans la partie orientale, il y a beaucoup moins d'Allemands que dans la partie occidentale, et que, dans quatre ou cinq districts touchant à la frontière, la population allemande dépasse le nombre des Polonais. Pour arriver donc au but désiré, c'est-à-dire à la réunion du duché à la confédération germanique, les employés prussiens et les propriétaires allemands adressèrent, de toutes les localités habitées par eux, des pétitions au ministère, au roi, à la diète de Francfort, dans lesquelles ils déclarèrent que les villes ou même les districts dont ils dataient leurs pétitions, ne voulaient nullement être comprises dans la réorganisation nationale polonaise, et demandaient à faire partie de la confédération germanique. Des pétitions semblables, signées pour la plupart par les seuls employés du lieu, parfois par un petit nombre d'Allemands et de Juifs, au nom de toute une ville ou de tout un district, sans qu'on eût même demandé l'avis des habitants polonais, furent accueillies et prises en haute considération à Berlin et à Francfort. Souvent, pour obtenir des signatures polonaises pour l'annexion à l'Allemagne, les landraths (sous-préfets) et les commissaires des districts promettaient aux paysans l'abolition de quelque impôt, des donations en terre ou des dons en argent de la part du gouvernement. On leur disait que la réorganisation polonaise serait le rétablissement du servage et des corvées, et amènerait vraisemblablement les Russes à la suite. Mais ces intrigues indignes échouèrent généralement contre le patriotisme du peuple polonais, à l'exception des villes où les Allemands et les Juifs exercent une véritable souveraineté. Plusieurs citoyens des pays, qui cherchaient à éclairer les paysans ou les bourgeois sur les inten-

tions des employés, furent maltraités, poursuivis ou emprisonnés. Comme le général Willisen avait déjà, dans l'intention de concilier les esprits, émis lui-même l'opinion que la réorganisation nationale du grand-duché pourrait s'accomplir plus facilement, si ceux des districts limitrophes dans lesquels la population allemande dépasse celle des Polonais, étaient exclus de cette mesure, on s'empessa d'annuler le premier décret du roi par une nouvelle ordonnance royale datée du 14 avril, où il est dit que les districts limitrophes du grand-duché seront exclus de la réorganisation, et qu'il n'y aura par conséquent aucun obstacle à ce qu'ils soient incorporés dans la confédération germanique. Ces districts limitrophes sont ceux qui sont situés au nord de la Notéc, et puis ceux de Miedzyrzecz, Wschowa, Miedzychod, Babimost et Krobia, quoique dans les trois derniers la population polonaise dépasse de beaucoup celle des Allemands et des Juifs. La réorganisation des districts reconnus polonais n'a cependant pas moins été retardée après l'ordonnance du 14 avril, que ne l'a été celle de tout le duché après le décret du 24 mars. Le Comité allemand de Posen en avait décidé ainsi, le cabinet n'a pas osé s'y opposer.

Le Comité allemand, ne trouvant pas que son plan eût été suffisamment réalisé, redoubla d'efforts, d'intrigues et de soins, les autorités militaires veillèrent à ce que les Polonais ne pussent déjouer ces machinations : finalement, le cabinet céda encore une fois, et le 26 avril parut une troisième ordonnance royale, par laquelle Sa Majesté, voulant prouver aux habitants du grand-duché de Posen ses intentions paternelles à leur égard, déclarait excepter de la mesure de la réorganisation polonaise non seulement les districts situés au nord de la Notéc, mais de plus ceux de Miedzyrzecz, Miedzychod, Babimost et Wschowa, ceux encore de Szamotuly, Buk et la ville de Posen, avec une partie du district de ce nom, une partie du district d'Oborniki, de Krobia, de Krotoszyn, la ville de Kempno, c'est-à-dire plus des deux tiers de la province, et

on fit demander à la diète de Francfort de réunir ces districts à la confédération germanique. Quant aux districts restants, la réorganisation polonaise devait encore une fois y commencer immédiatement.

C'était là tout simplement un nouveau partage de la Pologne, commis dans un temps où l'humanité et la justice paraissaient vouloir changer les destinées des peuples opprimés. Le Comité allemand se résigna à accepter, *cette fois*, la décision royale. Le Comité polonais protesta solennellement par le manifeste ci-joint ; la ville de Posen protesta également ; mais ces protestations ne furent pas même prises en considération, tandis qu'on tenait compte de chaque pétition isolée de l'employé, du Juif, ou de l'habitant allemand. En vain les Polonais demandèrent-ils que, pour s'assurer des véritables dispositions de la majorité des habitants, on eût recours au suffrage universel, que le ministère venait de concéder pour l'élection des députés de la monarchie tout entière ; les Polonais avaient perdu leur popularité, leur demande n'avait plus d'importance pour le cabinet de Prusse.

En attendant, la convention de Jaroslawice et les cadres polonais légalement existants causaient de l'embarras au gouvernement ; on voulait être délivré des troupes polonaises à tout prix, et pourtant elles étaient là par ordre d'un commissaire royal, et elles attendaient patiemment une réorganisation conforme aux articles de la convention.

Le nombre des hommes qui les composaient surpassait, il est vrai, celui qui avait été désigné par la convention, mais il était impossible de renvoyer les paysans ou les habitants des petites villes, lesquels venaient *chercher un asile*, au milieu des Polonais armés, contre les *brigandages* des soldats prussiens. En effet, les colonnes mobiles mises en mouvement après la convention de Jaroslawice pour rétablir « l'ordre et la tranquillité » selon les Prussiens, commettaient des excès inouis. Nous en référons à cet égard à l'annexe ci-joint, qui est une déclaration des habitants, Juifs et Allemands, de

Nowe-Miasto. Les violences, les pillages, les meurtres de gens sans armes et inoffensifs, une férocité barbare dont nous n'aurions jamais cru les Allemands capables, répandaient la terreur dans le pays entier. Les villes de Koscian, Kozmin, Grodzisk, Gostyn, une quantité de villages furent le théâtre de scènes sanglantes suscitées par les troupes prussiennes, et particulièrement par la landwehr de la Silésie, les hussards et les régiments de la Poméranie, chef-lieu de la réaction prussienne. Les officiers, élevés dans les idées de l'ancien absolutisme prussien, remplis de haine contre les Polonais, n'empêchaient généralement pas les soldats d'assouvir leur vengeance; aussi, la discipline de l'armée en a-t-elle beaucoup souffert.

Les cadres polonais une fois cernés par les troupes, le général Colomb résolut de les dissoudre décidément; on ne chercha plus qu'un prétexte pour masquer une violation du traité de Jaroslawice aussi manifeste. Le prétexte fut bientôt trouvé: le commandant du cadre de Pleszew, M. Bialoskorski, avait reçu du général Willisen la permission, par écrit, d'envoyer une partie de ses gens à Odalanowo, et une autre à Raszkow, pour ravitailler plus facilement son détachement. Le colonel Bonin entoura ceux qui allaient à Odalanowo, au nombre de cinquante-sept, et les fit prisonniers, en déclarant qu'il n'était pas tenu de respecter les ordres du général Willisen, vu qu'il avait d'autres injonctions du général commandant; il attaqua ensuite Raszkow, où l'arrière-garde des Polonais fit essayer, en abandonnant la ville, une perte sensible aux troupes prussiennes, à un escadron de cuirassiers et à un détachement de chasseurs en particulier. Quelques jours après, on trouva un autre prétexte pour attaquer le cadre de Xionz. M. Florian Dombrowski, qui y commandait, avait fait incarcérer un gendarme prussien qui cherchait à faire révolter les paysans contre lui. Le colonel Brand, avec trois mille Prussiens, saisit avec empressement cette occasion de s'emparer de la ville, que défendaient cent vingt chasseurs, cent vingt cavaliers, et cinq cents hommes armés de faux; total:

sept cent cinquante Polonais. Le commandant Dombrowski et tous les chasseurs, à l'exception de deux, périrent dans cette lutte sanglante ou bien y reçurent de nombreuses blessures ; plus de trois cents faucheurs furent blessés ou faits prisonniers ; le reste parvint à regagner le camp de Nowe-Miasto. Les Prussiens dévastèrent la ville, la brûlèrent, sévirent contre les habitants et même contre les blessés, dont un grand nombre périt dans les flammes.

Enfin, le cadre de Miloslaw, qui comptait environ douze cents hommes, fut attaqué sans aucun prétexte. Le général Blumen, à la tête de six mille cinq cents hommes, pénétra dans la ville, et la dépassa, mais il fut obligé de se retirer en déroute, à six lieues du champ de bataille, à la suite de l'attaque que lui livrèrent les détachements de Nowe-Miasto et de Pleszew, venus au secours de Mieroslawski commandant à Miloslaw. Les Prussiens eurent environ cinq cents hommes hors de combat, et un grand nombre d'officiers tués ou blessés. Les troupes polonaises réunies comptaient à peine trois mille hommes, dont mille tout au plus étaient armés de fusils.

M. Mieroslawski prit alors l'offensive. De Miloslaw, il marcha sur Wrzesnia, où les Prussiens, qui avaient évacué la ville, revinrent sous le commandement du général Hirschfeld. Arrivés à la hauteur de Sokolowo, ils furent attaqués et poursuivis pendant trois lieues, jusqu'au-delà du village de Golczewko. C'est dans cette rencontre que les paysans polonais, armés de faux, soutinrent le feu de l'artillerie prussienne qui tirait à mitraille, et l'obligèrent plus d'une fois de prendre la fuite pour sauver les canons. Le peu de munitions que les Polonais avaient pu se procurer, était déjà presque épuisé ; beaucoup d'officiers avaient été tués ou blessés ; le manque de vivres se faisait aussi sentir, parce que l'ennemi avait coupé toutes les communications. La position de la petite armée polonaise devenait donc de plus en plus critique. On résolut de se rendre à Gnesen, on y marcha par des chemins détournés, mais ayant appris que cette ville était barricadée et défendue



par une artillerie formidable, et se voyant cernés de tous côtés par des troupes qui s'élevaient déjà au nombre de douze mille hommes, on retourna à Miloslaw. Là, Mieroslawski se démit du commandement ; les paysans polonais retournèrent pour la plupart dans leurs foyers, et la capitulation que le colonel Brzezanski conclut avec le général Wedell, fut pour ainsi dire annulée, car à l'endroit désigné pour déposer les armes, on ne trouva que trente-cinq hommes armés.

Pendant, la violation de la convention de Jaroslawiec commise par les Prussiens et que personne ne pouvait plus mettre en doute depuis l'attaque des cadres, ainsi que l'heureuse issue du combat de Miloslaw, furent le signal d'une insurrection presque générale dans la province. Les paysans, si longtemps victimes de la cruauté des soldats prussiens, se levèrent de leur propre mouvement, forcèrent souvent des nobles et des prêtres à se mettre à leur tête et à les conduire en face de l'ennemi. Il suffisait que le tocsin sonnât dans quelque village, pour que des masses de paysans accourussent de toutes parts. Les armes qu'ils possédaient se bornaient à quelques fusils de chasse, à quelques faux, piques et lances. Des espèces de camps se formèrent à Trzebaw, à Rogalin, à Kcynia, à Gostyn, tandis que des rassemblements moins nombreux avaient lieu dans plusieurs autres endroits. Des détachements de soldats prussiens furent désarmés près de Stenczewo, à Kcynia, à Buk, mais tout cela ne pouvait amener que des massacres inutiles et déplorables ; aussi a-t-on cherché à user de toute l'influence qu'on avait sur les paysans, pour les détourner d'une guerre sans issue.

Les troupes prussiennes redoublèrent de férocité et de rage ; partout où elles trouvaient des Polonais armés, qu'il y eût eu combat ou non, les maisons étaient pillées, les églises profanées, les habitants poursuivis, traqués, assassinés. Il arrivait parfois que des soldats en marche se donnaient le plaisir de tirer soit sur des passants, soit sur des paysans occupés dans les champs ; souvent aussi ils s'acharnaient sur des blessés ou

des prisonniers qu'on conduisait, où ils les livraient à la fureur de la population juive, qui semble chez nous en proie à une sorte de démence.

Tous ceux qui ont fait la guerre contre les Russes assurent que jamais le soldat moscovite n'a montré autant de cruauté et d'animosité.

Mais ce qui comble pour ainsi dire la mesure des calamités de notre pays, c'est que les Allemands du grand-duché, tout en nous massacrant et en nous persécutant avec une cruauté et une perfidie inouïes, nous calomnient encore à la face de l'Europe dans tous les journaux allemands; c'est qu'ils se posent en opprimés et nous représentent comme des oppresseurs; c'est qu'ils s'efforcent enfin de nous flétrir aux yeux du monde civilisé et de nous enlever toute sympathie. Ils y ont déjà réussi en France: les dépêches de M. de Circourt, chargé d'affaires de France à Berlin, remplies de faussetés et témoignant d'une ignorance complète de notre position, comme nous le prouvons par l'analyse détaillée que nous en avons faite dans un extrait séparé, annexé au présent mémoire, ont déjà aussi préparé le terrain pour l'action que le Comité allemand de Posen se propose d'exercer sur les journaux français. Nous voulons espérer que la connaissance des faits que nous exposons dans ce mémoire déjouera cette nouvelle tactique de nos ennemis.

Avant la furieuse réaction des Allemands et des Juifs, avant les barbares procédés des soldats prussiens, notre peuple n'avait commis aucun excès, aucune violence; ce n'est qu'après avoir horriblement souffert, ce n'est qu'après avoir été traqués par des espions juifs et allemands, ce n'est qu'après les meurtres commis à Trzemeszno, que nos paysans se sont vengés dans quelques localités sur ceux qu'ils envisageaient comme les auteurs ou les instigateurs des excès et des crimes commis par les Prussiens: un Juif a été tué à Wrzesnia, parce qu'il avait tiré sur les Polonais; sa fille et sa femme ont été blessées; deux Juifs ont péri à Buk, parce qu'ils avaient dénoncé aux Prussiens les Polonais qui avaient des

armes. Voilà à quoi se réduisent, à notre connaissance, les meurtres commis par les troupes polonaises, troupes indisciplinées, et qui ne pouvaient être maîtrisées que par la confiance que leurs chefs leur inspiraient. Qu'on nous cite quels ont été d'ailleurs les forfaits des paysans polonais, et qu'on veuille les comparer avec les barbaries commises par les Prussiens, barbaries que nous livrerons à la publicité dès qu'il nous sera possible de réunir des documents tenus secrets jusqu'à ce jour, afin de ne pas attirer sur nous de nouvelles vengeances de la part de ceux qui, à l'heure où nous écrivons, nous maintiennent encore hors de la loi.

Après la violation de la convention de Jaroslawiec, le Comité polonais, convaincu de l'impossibilité d'arrêter les hostilités qui en ont été la suite, s'est dissous par l'acte ci-annexé, dans lequel il déclare que sa mission pacifique devenant impossible, et toute démarche pour reconquérir les droits de la nationalité polonaise dans le grand-duché de Posen par des voies légales étant vaine et inutile, il regarde sa mission comme terminée.

Un grand nombre de propriétaires ont cependant tenté encore un dernier effort auprès du gouvernement, et voyant notre malheureuse province livrée à l'anarchie, au despotisme militaire le plus brutal, à la guerre des races et à la fureur des passions déchaînées, ils se sont rendus en masse à Berlin, pour demander la retraite *momentanée* des troupes comme le seul et unique moyen de calmer les esprits. Le cabinet prussien a envoyé alors à Posen le général Pfuel, muni cette fois de pleins pouvoirs pour pacifier et réorganiser la province. Le 5 mai, jour de l'entrée du général Pfuel à Posen, la loi martiale a été proclamée dans toute la province. Tout Polonais, pris les armes à la main, devait être fusillé. *Premier acte de pacification.* Une seconde proclamation du même jour annonce la réorganisation de huit sur vingt-six districts du grand-duché; le reste, avec la ville de Posen, doit définitivement être réuni à l'Allemagne. *Second acte de pacification.*

La ville de Posen a été fermée, personne ne pouvait y entrer, ni en sortir sans un passeport délivré par la police *ou par le comité allemand* ; tous les suspects et tous ceux qui rentraient des camps polonais étaient arrêtés et enfermés dans la citadelle. *Troisième acte de pacification.*

Tous les habitants polonais de la ville ont été forcés de rendre leurs armes, sans en excepter ceux qui faisaient partie de la garde nationale ; et le même soir, des fusils, des munitions ont été délivrés à tous les *Allemands* et à tous les *Juifs*, dont on avait déjà antérieurement formé un bataillon de volontaires. Peu de jours après, les paysans des colonies allemandes recevaient aussi des armes par ordre du pacificateur de la province. Les prisonniers polonais, conduits par des soldats à travers les rues, ont été maltraités et exposés aux pierres et aux coups de la populace juive et allemande, fanatisée par le Comité allemand. Les soldats meurtrissent de leurs crosses les détenus dans la citadelle, leur crachent au visage, leur font essuyer les traitements les plus indignes, sans que les officiers fassent le moindre effort pour contenir leur brutalité. Les Prussiens devraient savoir pourtant que leurs camarades, blessés à Miloslaw et à Wrzesnia ont été traités avec tous les égards et tous les soins possibles par les médecins et les dames polonaises qui desservent l'hôpital commun ; ils devraient se rappeler que les officiers prussiens, faits prisonniers par des faucheurs polonais près de Stenszewo, furent renvoyés sains et saufs par eux, sous la seule condition qu'ils ne combattraient plus désormais contre les Polonais !

Pour combler la mesure de l'iniquité, ceux des prisonniers qu'on relâche sont *marqués* sur l'oreille et sur la main droite au moyen du nitrate d'argent et d'une couleur noire, afin de les désigner de la sorte à la fureur de leurs ennemis, et de leur infliger une sorte de marque infamante. On oublie toutefois que cette infamie ne retombe que sur ceux qui la commettent, et que le paysan polonais, marqué ainsi, sera un objet d'amour et de culte pour tout un peuple.

Les habitants polonais de Posen ne peuvent plus se montrer dans les rues fréquentées de la ville, car à chaque instant ils se trouvent exposés aux injures et aux insultes de la population allemande et juive, *qui peut impunément tout faire et tout oser*; les troupes et la police n'existent plus pour eux; le Comité allemand partage entièrement la dictature du général Pful, et veut, par un terrorisme sans frein, réduire les Polonais au silence. Cette fureur aveugle du Comité allemand ne permet même pas aux Allemands soupçonnés d'être favorables aux Polonais, de séjourner à Posen. En effet, une députation du club patriotique de Berlin, arrivée dernièrement dans le but d'étudier le véritable état de la province, fut aussitôt cernée par une bande ameutée par le comité allemand, et forcée de quitter la ville, le général commandant ayant déclaré qu'il ne pouvait lui donner ni aide ni protection.

Dans plusieurs contrées, des bandes de soldats et de colons prussiens, commandées par des employés et des propriétaires allemands, parcourent les villages, s'emparent des propriétaires polonais, des prêtres et des maîtres d'écoles de villages, les enlèvent et les fustigent publiquement. C'est ainsi qu'à Grodzisk une jeune fille a été fouettée par les soldats et par des Juifs pour avoir fait des cocardes et des drapeaux polonais. Dans le département de Bydgoscz, M. Treskow et M. Lutichau, propriétaires allemands, viennent d'organiser une *bande armée* avec laquelle ils vont à la recherche des Polonais, qui, privés de tous moyens de défense, se trouvent obligés de s'enfuir de leurs maisons, sous peine de se voir ignominieusement maltraités ou assassinés dans le cas où ils chercheraient à se défendre. Et ce nouveau mode de *pacification* est employé au moment même où toute la population polonaise se trouve déjà désarmée!

Toute plainte, toute accusation portée devant le général Pful sont traitées de mensonges et de calomnies par les généraux et les commandants; elles restent infructueuses. Tout rapport, tout document envoyé au ministère, à Berlin, ne

provoque aucune réponse ni aucune mesure répressive. Dieu veuille que la dernière planche de salut qui nous reste, et qui est une interpellation adressée au ministère, à la diète de Berlin, pour obtenir une enquête décidée par la chambre, ne nous soit pas aussi ravie par l'astuce et la violence !

Le général Pfuel n'oublie pas néanmoins, au milieu de tous les soins qu'il donne à la pacification de la province, qu'il lui a été enjoint également de la réorganiser *à tout prix*.

L'honneur et la politique du cabinet l'exigent, la parole du roi y est engagée ; mais il paraît que le Comité allemand s'est encore une fois ravisé, et que ce qui était acceptable par lui, il y a trois semaines, ne l'est plus aujourd'hui. En effet, un nouveau décret du général Pfuel annonce qu'au lieu de huit districts (sur vingt-six) qui avaient été reconnus polonais par la première proclamation du dictateur, il n'y en a maintenant que *trois en entier*, et des lambeaux des autres. La future province polonaise doit donc représenter à peine un quart du grand-duché, et ne posséder qu'une seule ville de cinq mille âmes et plusieurs moins considérables, tandis que des centaines de milliers d'habitants polonais, toutes les villes les plus considérables, les plus belles forêts, les meilleurs terrains, les contrées les plus riches se trouvent ainsi acquis à l'Allemagne. Et le cabinet de Berlin viendra dire encore : « Nous avons » fait tout ce que les Polonais ont voulu, nous avons donné » au grand-duché une réorganisation nationale polonaise ! »

Mais nous opposerons un obstacle, un seul, mais décisif, à la réorganisation du lambeau de duché qu'on veut nous livrer : aucun Polonais ne consentira à être l'instrument de cette réorganisation dérisoire. Celui de nous qui accepterait un emploi dans ce débris sanglant, destiné à offrir à l'Europe l'image de l'impuissance et de la misère, et le semblant d'une reconstitution polonaise du duché, se rendrait en effet traître à la patrie. La réorganisation polonaise ne pourra donc s'effectuer *que sans les Polonais*, ou bien il faudra que le

gouvernement revienne, en notre faveur, sur ses décisions antérieures, comme le roi lui-même l'a fait, à deux reprises, en faveur des Juifs et des Allemands de la province. Il est vrai que nous n'avons que le droit des gens pour nous, tandis que nos ennemis possèdent tous les droits que donnent l'intrigue, l'intérêt commun et la force.

Le Comité allemand et le général Pfuel discutent cette fois, en commun, sur le mode possible d'exécution du dernier décret dictatorial.

On propose de forcer les Polonais à accepter la grâce qu'on leur fait de contraindre toute la population polonaise, dans la partie soi-disant allemande, à passer dans l'autre, sous prétexte que les deux nationalités ne peuvent désormais former une même province. Le moyen serait bon si tout dépendait de la force des baïonnettes; mais comment déplacer quatre cent mille habitants, et par quel moyen les pourrait-on caser tous dans un lambeau de province? Comment faire ensuite venir de l'Allemagne quatre cent mille nouveaux colons? La difficulté est immense.

On espère toutefois (voir la Gazette allemande de Posen, 1<sup>er</sup> mai 1848) se défaire des prêtres, des nobles et des bourgeois polonais, et dompter ensuite les paysans en incendiant et en rasant chaque petite ville, chaque village, chaque chaumière où apparaîtrait encore quelque reste de révolte, afin d'en finir une bonne fois avec *la barbarie polonaise*, et de jouir en paix des douceurs de la civilisation allemande. L'avenir nous montrera comment le cabinet prussien saura concilier le plan du Comité allemand avec l'intérêt qu'il a d'un autre côté à ménager et à satisfaire la France et l'Europe.

Pour notre compte, nous n'espérons plus rien d'un gouvernement qui a amené ou laissé s'établir un état semblable à celui qui règne actuellement dans le duché de Posen. Nous n'espérons rien d'un gouvernement qui nous a bercés d'illusions et de promesses royales, lorsqu'il se sentait faible, pour révoquer successivement tous ses engagements et toutes les promesses



de son souvenir, des qu'il a cultivé le moyen de réunir les  
 personnes pour nous élever.  
 Nous n'avons donc d'espoir humain que dans une alliance  
 franco-germanique ou franco-slave, étroite et sincère. La  
 Providence en dispose.

Les deux nations s'attachent à se faire alliance et  
 à se défendre mutuellement.

Le projet de former la Pologne a été proposé à l'empereur  
 par le prince de Saxe-Cobourg et par le prince de Prusse.  
 L'empereur a refusé de le recevoir et a déclaré qu'il ne  
 pouvait pas donner son consentement à une telle alliance.  
 Le prince de Saxe-Cobourg a déclaré qu'il ne pouvait pas  
 donner son consentement à une telle alliance.  
 Le prince de Prusse a déclaré qu'il ne pouvait pas  
 donner son consentement à une telle alliance.

Après ces tentatives, l'empereur a déclaré qu'il ne  
 pouvait pas donner son consentement à une telle alliance.  
 Le prince de Saxe-Cobourg a déclaré qu'il ne pouvait pas  
 donner son consentement à une telle alliance.  
 Le prince de Prusse a déclaré qu'il ne pouvait pas  
 donner son consentement à une telle alliance.

Pour être complet, nous n'oublions rien d'un projet  
 qui a été proposé à l'empereur par le prince de Prusse.  
 L'empereur a refusé de le recevoir et a déclaré qu'il ne  
 pouvait pas donner son consentement à une telle alliance.

PROCLAMATION DU COMITÉ AUX POLONAIS

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### LETTRE D'UN PRISONNIER D'ÉTAT POLONAIS,

MIS EN LIBERTÉ LE 49 MARS A BERLIN, 1848.

#### COMPATRIOTES !

Je vous annonce une nouvelle qui remplira vos cœurs de joie : c'est que vos frères, condamnés par la cour criminelle de Berlin, et tenus en prison, ont été aujourd'hui, par une ordonnance royale, mis en liberté avec tous les détenus politiques, et vont bientôt rejoindre leurs foyers.

Le peuple de Berlin a obtenu du roi notre liberté, et nous a portés en triomphe devant son palais, pour lui exprimer la joie qu'il éprouvait de ce qu'il avait rendu la liberté aux Polonais. Tout le peuple n'est rempli que d'une seule pensée : c'est qu'une Pologne, libre et indépendante, soit constituée pour servir de rempart à la libre Allemagne. Il n'y a plus de doute que la question polonaise ne soit bientôt résolue ; il est même possible que les gouvernements eux-mêmes en prennent l'initiative pour réparer le crime commis par le partage de la Pologne.

Compatriotes ! appuyé sur la confiance que vous m'avez toujours accordée, je vous supplie, dans ce moment où nos plus chères espérances vont être réalisées, de ne pas retarder la marche des événements politiques par des troubles quelconques dans le grand-duché de Posen ; je vous supplie, avant tout, de ne manifester ni haine ni vengeance envers vos frères Allemands, car ce sont eux qui ont racheté notre liberté par leur sang versé sur les barricades de Berlin, le 48 mars, et ce sont eux qui, s'il plaît à Dieu, aideront encore notre cause à se relever.

Berlin, le 20 mars 1848.

Signé LIBERTÉ.

PROCLAMATION DU COMITÉ AUX POLONAIS.

POLONAIS ET FRÈRES !

L'heure a sonné aussi pour nous ; l'union allemande est déjà proclamée, le roi a décidé d'y adjoindre toutes les parties de sa monarchie qui voudront y accéder. A nous comme Polonais, ayant tout un passé historique et tout un élément de vie nationale à part, il n'est pas permis, il n'est pas possible d'accéder à l'union de la confédération germanique, sans ensevelir à jamais tous nos souvenirs nationaux, et trahir notre patrie rachetée par le sang de nos ancêtres. Aujourd'hui que la justice se fait jour elle-même, et que le moment de notre prochaine délivrance apparaît déjà, plusieurs citoyens polonais voulant éviter toute collision et toute effusion de sang inutile, et possible cependant dans un premier moment d'excitation, se sont adressés aux autorités prussiennes pour leur exposer la nécessité de former un Comité qui aurait la direction du mouvement national et s'efforceraient de le maintenir dans la voie légale pour arriver à l'affranchissement de notre patrie. Dans une réunion du peuple qui a eu lieu aujourd'hui, les citoyens soussignés ont été élus membres de ce Comité national.

Polonais et frères ! si l'amour de Dieu et de la patrie vous anime, si vous êtes prêts à leur offrir votre vie, si l'espérance vous fait lever aujourd'hui les yeux vers le ciel pour lui exprimer vos vœux et vos désirs, si vous avez pitié de vos frères exilés qui, de par le monde entier, versent leur sang et leurs larmes en vue de la patrie, objet commun de notre amour et de nos espérances, appliquez-vous avant tout à éviter tout conflit qui pourrait amener une effusion de sang et une prostration de forces aujourd'hui inutiles et si nécessaires encore pour le moment où leur emploi pourra être salutaire et décisif ; d'un autre côté, que votre amour pour la patrie, que votre dévouement pour elle ne faiblissent un moment, car nous devons être toujours prêts à pouvoir les porter en offrande. Nous qui sommes vos élus, dans le moment, nous ne manquerons pas, en suivant l'élan de vos cœurs et du nôtre, d'appliquer toutes nos forces, de rechercher tous les moyens et de nous sacrifier en entier pour reconquérir l'indépendance de notre patrie, et vous faire partager avec le monde entier la joie dont notre délivrance sera le signal.

Dieu veuille qu'un but aussi sacré nous maintienne tous dans la voie du dévouement sincère et réel ! Nous adoptons pour emblème la cocarde blanche et rouge.

Posen, 22 mars 1848.

*Les Membres du Comité national polonais :*

ANDRZEJEWSKI ; BERWINSKI ; l'abbé FROMHOLC ;  
l'abbé JANISZEWSKI ; JAROCHOWSKI ; KRAUTHOFER ;  
M. MIELZYNSKI ; MORACZEWSKI ; Jean PALACZ ;  
GUSTAW POTWOROWSKI ; l'abbé PRUSINOWSKI ; W. STEFANSKI.

LE COMITÉ NATIONAL POLONAIS AUX ALLEMANDS.

L'histoire de la Pologne atteste que nous avons défendu toujours au prix de notre sang les principes du Christianisme. Nous fûmes vaincus par l'absolutisme, qui empêcha en même temps le développement de la liberté chez les peuples voisins. C'est lui qui nous a subjugués, qui nous a enlevé notre vie politique. Les peuples ne comprenaient pas alors notre cause et applaudissaient aux souverains qui se partageaient notre patrie. Les royautes persévérèrent dans leur voie et elles consommèrent en 1846 le dernier acte de leur politique par la suppression de la république de Cracovie. Mais les peuples n'applaudirent plus cette fois ; des voix nombreuses s'élevèrent de toute part contre ce nouveau crime politique, et nous trouvâmes de nombreux amis parmi toutes les nations. Notre cause devint celle de l'Europe entière, et aujourd'hui que les peuples ont reconquis leur indépendance, ils sentent que leur liberté n'aura pas de garantie sûre, tant que la Pologne ne rentrera point en possession de ses droits. Nous nous sentons de la reconnaissance pour vous, Allemands, en voyant que vous ne croyez à la durée de la liberté qu'autant qu'elle sera générale. Nous vous tendons donc la main et nous espérons avec confiance que notre cause s'arrangera de commun avec vous d'une manière paisible et amicale.

Le gouvernement des baïonnettes est fini ; nous savons que nous

ne combattrons plus avec vous, vous ne le voudrez pas vous-mêmes. Mais la guerre est possible d'un autre côté, la guerre contre l'Asie: Cette guerre, nous l'avons poursuivie, sans relâche, depuis le commencement de notre histoire, et nous l'aurions glorieusement achevée, si l'insouciance des nations ne nous en avait empêchés.

Pendant nous ne croyons pas que de ce côté même la lutte se prolonge encore longtemps aujourd'hui; car les idées de l'humanité et de la liberté ont dû aussi se répandre déjà parmi les peuples soumis au czar même. Ils ne se laisseront plus mener vraisemblablement comme des bêtes de somme à une lutte, qui n'aurait de fin, qu'à la mort du dernier Polonais. Ils nous serviront comme nos amis et notre appui dans cette lutte des lumières contre les ténèbres.

Posen, le 22 mars 1848.

Signé : *Le Comité national polonais.*

#### LE COMITÉ NATIONAL AUX FRÈRES ISRAÉLITES.

FRÈRES ISRAÉLITES,

Il s'est répandu de faux bruits; on a prétendu que le peuple polonais de notre ville menaçait vos biens et vos propriétés. Nous vous garantissons que ces bruits sont entièrement faux et dénués de tout fondement. Nous vous garantissons que nous sommes bien éloignés de toute hostilité envers une nationalité quelconque, qu'au contraire nous faisons tous nos efforts pour veiller à l'ordre et à la tranquillité, et prévenir tout ce qui pourrait les troubler. Soyez donc tranquilles, continuez vos travaux et vos occupations, bien persuadés que la nation polonaise saura toujours reconnaître et respecter vos droits. Ne vous laissez pas intimider par des gens de mauvaise foi, qui sèment à dessein des bruits inquiétants.

Posen, le 24 mars 1848.

Signé : *Les membres du Comité national.*

DECRET ROYAL DU 24 MARS.

J'autorise une réorganisation nationale pour le grand-duché de Posen. Elle doit être réalisée au plus tôt, et à cette fin une commission composée de Polonais et d'Allemands devra être constituée, laquelle, de concert avec le président supérieur de la province, me soumettra les propositions nécessaires. Cette commission ne pourra toutefois commencer ses travaux, que si l'ordre se trouve maintenu dans la province et l'autorité des employés respectée.

Berlin, le 24 mars 1848.

Signé: FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

En réponse à la demande de la députation  
du grand-duché de Posen.

DECRET DU COMITÉ NATIONAL POLONAIS  
CONCERNANT L'ÉGALITÉ.

CITOYENS ET FRÈRES,

Il est arrivé sans doute à votre connaissance, que dans tous les pays du monde on cherche aujourd'hui à rapprocher les hommes entre eux, en n'admettant d'autre distinction que celle qu'on acquiert légitimement par le travail, le dévouement, l'honnêteté et l'amour de la patrie. Conformément au même principe, nous déclarons au nom du pouvoir qui nous a été dévolu par le peuple, que toutes les distinctions d'état existantes jusqu'à présent parmi nous sont à jamais abolies. Il n'y a donc plus de nobles, de paysans parmi nous, il n'y a que des citoyens libres, égaux et frères entre eux, tous enfants de la mère commune, qu'il est maintenant de notre premier devoir de relever de son malheur. Soyons unis entre nous, n'écoutons pas les hommes qui voudraient nous séparer, pour nous retenir en esclavage, mais mettons-nous à l'œuvre avec toute la confiance et la foi la plus vive. N'oublions pas avec cela de nous abstenir de toute violence et menace contre la propriété, respectons les fortunes, car il serait indigne d'une nation qui veut reconquérir sa liberté de la flé-

trir par des abus ; n'oublions pas enfin que par une conduite loyale et fraternelle, il nous sera possible de conquérir l'affection de ceux qui aujourd'hui encore peuvent être mal disposés pour nous.

Posen, le 24 mars 1848.

Signé : *Les membres du Comité.*

**DÉCRET DU COMITÉ NATIONAL POLONAIS,**  
**CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ.**

CITOYENS FRÈRES !

Vous savez qu'il y a cinquante ans, par la célèbre constitution du 3 mai, la noblesse polonaise avait déjà renoncé à ses privilèges et promis aux paysans une amélioration sensible de leur sort ; mais avant que ces lois eussent pu être mises en exécution, les voisins ennemis avaient déjà envahi la Pologne et la partagèrent entre eux. Depuis ce temps, la noblesse polonaise n'a pu accomplir ses promesses, étant opprimée elle-même par les trois gouvernements envahisseurs. Ce n'est donc que depuis deux ans que, pour la première fois, le gouvernement provisoire de la république de Cracovie a proclamé que le premier acte qu'on publierait, après avoir reconquis l'indépendance de la Pologne, assurerait l'égalité de tous les états et l'amélioration du sort des paysans.

Nous avons déjà aboli toutes les distinctions par notre arrêté du 24 mars dernier ; aujourd'hui nous prenons en considération le sort actuel du paysan, et nous déclarons unanimement au nom de la Pologne :

1° Que tous les paysans qui possèdent déjà une propriété, non seulement en recevront la garantie ; mais que, de plus, les charges qui y sont attachées seront réduites.

2° Que dans les parties de l'ancien royaume de Pologne, où les paysans remplissent encore la corvée et ne possèdent pas de propriété territoriale, elle leur sera accordée immédiatement après la délivrance de ces parties de la Pologne du joug étranger.

3° Que tous ceux qui ne possèdent pas de terrain, et vivent de leur labeur, seront pris sous la protection spéciale du gouvernement,

qui cherchera à les récompenser de cette privation de toute propriété, en améliorant leur sort actuel.

4° Que les impôts seront répartis selon les fortunes et les revenus, afin d'alléger les charges qui pèsent sur le peuple et sur les pauvres.

5° Que les paysans qui, étant appelés, iront se mettre sous les drapeaux pour reconquérir la Pologne, recevront des récompenses proportionnées à leur mérite. Ceux d'entre eux qui possèdent déjà des propriétés, et qui payent les redevances y attachées, en seront libérés. Les femmes et les enfants de tous ceux qui iront combattre, seront mis sous la protection du gouvernement.

6° Que tous ceux enfin qui prendront part à la lutte de l'indépendance de la patrie, auront un droit particulier aux emplois, chacun selon sa capacité.

Posen, le 15 mai 1848.

Signé : *Les Membres du Comité.*

Breslau, le 22 mars 1848.

Pour rectifier les nouvelles qui arrivent du grand-duché de Posen, et qui semblent être inquiétantes, je m'empresse de déclarer que je viens de parcourir le grand-duché de Posen en divers sens, et que j'y ai trouvé l'ordre le plus parfait. Quelques abus qui y avaient eu lieu à Kostrzyn, Miloslaw, Pleszew et Dolcig, furent aussitôt réprimés par des délégués du Comité national polonais : ainsi, la caisse du district qui avait été séquestrée à Miloslaw fut aussitôt rendue aux autorités prussiennes de la ville ; ainsi le commissaire du cercle à Dolcig, qui, haï de la population de la ville, avait été arrêté, fut aussitôt mis en liberté. D'un autre côté, les paysans polonais, harangués à Sroda par un commissaire, agent provocateur, chargé de leur prêcher le massacre des prêtres et des propriétaires, en firent un rapport au Comité polonais, et le calme fut aussitôt rétabli. J'ai été reçu très amicalement, et même plus amicalement qu'auparavant dans la province. Toutes les dames polonaises restent en sûreté dans leurs terres ; dans chaque village, les paysans montent la garde armés de faux ; et comme on a armé aussi une garde nationale

pour la ville de Posen, et donné des armes à la landwehr, on peut être assuré que la tranquillité ne sera pas troublée dans la province.

Les prêtres prêchent au peuple l'alliance fraternelle entre les Allemands et les Polonais; aucun Allemand n'a rien à craindre dans le grand-duché, à moins que par ses actes il ne l'ait mérité.

Signé : Le Baron WILHELM DE RICHTHOFEN.

### DÉCLARATION

RENDUE PUBLIQUE PAR LES HABITANTS DE NOWE-MIASTO (NEUSTADT).

Depuis huit jours stationne chez nous un détachement de volontaires polonais, qui, après avoir abandonné femmes et enfants, demeures et fortunes, se sont empressés de s'inscrire sous le drapeau national, pour verser leur dernière goutte de sang pour l'indépendance de la Pologne.

Depuis huit jours règnent aussi chez nous le calme et l'ordre le plus parfait. Que signifient donc ces constantes accusations répandues dans l'univers entier par les habitants allemands et juifs de la province? Notre ville se trouve en majorité habitée par des israélites, et voyez cependant avec quelle sûreté et quelle allégresse même nous vivons tous ici au milieu de ce peuple accusé de nous persécuter. Frères israélites, nous qui, proscrits en effet et autrefois par le monde entier, avons trouvé dans cette noble Pologne abri et hospitalité, nous aurions donc à nous reprocher aujourd'hui une ingratitude des plus révoltantes. Il serait infâme que les Polonais la rencontraient parmi nous, au lieu de recevoir de nous des preuves d'une reconnaissance si bien méritée. Où se passent-ils donc ces abus commis par le peuple polonais? — Là seulement où le militaire prussien, conspirant avec les Juifs, accable et persécute ce peuple malheureux; depuis bien des jours, les Polonais attendent la réalisation des promesses qui leur ont été faites, et qu'une malheureuse diplomatie s'efforce d'annuler par d'interminables retards. Notre ennemi n'est donc pas parmi nous; cherchons-le ailleurs, *en commun*, nous le trouverons à notre frontière, et nous aurons alors la

paix et l'ordre au-dedans. — Nous terminons notre déclaration en rendant justice et hommage au chef et aux officiers du détachement stationnant chez nous.

Hommage aussi au peuple patient et généreux !

Nowe-Miasto (Neustadt), le 15 avril 1848.

Signé : LOUIS BRANDT ;

HAIMON FRAENKEL,

au nom de la Corporation israélite.

### PREMIÈRE PROCLAMATION DU GÉNÉRAL WILLISEN.

HABITANTS DU GRAND-DUCHÉ DE POSEN,

La réorganisation du duché promise par Sa Majesté le roi doit commencer ; j'ai pour cela les pouvoirs nécessaires. J'espère que la confiance de tous les habitants me viendra en aide dans cette tâche difficile ; je ne l'aurais jamais acceptée, si je n'avais pas cet espoir.

Polonais ! vous voulez avoir une administration et une juridiction polonaises ; vous les aurez. Pour vous en donner une garantie, Sa Majesté a décidé qu'un Polonais serait placé à la tête du pouvoir dans la province, et que le libre choix des Landrath serait rétabli dans les districts. Vous voulez avoir une troupe nationale, vous l'aurez dans la Landwehr, il n'y en a pas de plus nationale. Tout ce que vous pourriez désirer d'obtenir de plus à cet égard se laissera facilement combiner, et j'accepterai volontiers les propositions des hommes capables parmi vous en ce qui concerne les emblèmes et le commandement de cette troupe.

Allemands ! n'ayez aucune crainte, les droits que vous donne votre langue ne peuvent pas vous être arrachés, toute la Prusse vous les garantit. D'après les principes des institutions nouvelles, tout le monde pourra conférer dans sa propre langue avec ses autorités. Ayez confiance dans les Polonais, vos cohabitants, qui dans ces derniers temps d'une irritation provoquée par les événements ont fait tous leurs efforts pour vous préserver d'une injustice quelconque. Des accidents peu nombreux de trouble ne sont qu'une exception, qu'ils déplorent eux-mêmes. Parmi vous aussi, il s'en est trouvé

plusieurs qui n'ont pas également donné de preuves de modération.

Ne cherchez donc pas à vous accuser les uns les autres, ayez en vue le bien du pays en général et ne soyez pas trop sévères pour des cas partiels. Vous êtes forts en étant unis, et si vous ne l'étiez pas vous seriez exposés au danger d'une première attaque qui pourrait vous venir du dehors. Toutefois, il ne nous est pas permis de commencer notre travail avant que l'ordre légal soit rétabli partout. Je déclare donc qu'il ne peut y avoir dans le pays d'autres autorités que celles qui émanent du gouvernement. Je ne confirmerai, en conséquence, en fait de comités existants, que ceux qui n'ont en vue que des intérêts locaux de sécurité publique, et qui me seront recommandés par les autorités locales. Tous les autres devront s'abstenir de toute fonction publique.

Les détachements des volontaires irrégulièrement armés feront le mieux dans l'intérêt de leur propre nationalité, en se dispersant tout de suite. Il n'y a pas de danger du dehors pour le pays dans le moment, et s'il devait y en avoir un, je serais le premier à faire appel au patriotisme et au dévouement des habitants de la province. Ils peuvent donc tranquillement rejoindre leurs foyers; votre danger est le nôtre, et nous lui opposerions nos forces réunies. Ce qui s'est fait jusqu'à présent n'est qu'une dépense inutile de forces et d'argent. Ceux qui voudront suivre la carrière militaire doivent se présenter aux commandants de la Landwehr, et s'ils sont reconnus aptes au service, ils y seront admis. Polonais! les hommes les plus honorables parmi vous m'ont promis leur appui, pour rétablir l'ordre, que je réclame avant tout. Assisté d'eux, je me convaincrai bientôt moi-même si mes désirs sont partout remplis, et alors nous commencerons notre œuvre; d'ici là, il ne peut y avoir que des travaux préparatoires; pour les guider, je ferai appel aux hommes de tous les états et de toutes les deux nationalités dans une proportion relative, dans l'espoir que les propositions qu'ils feront à Sa Majesté auront en vue l'intérêt général de la province.

Je le répète donc encore une fois, l'ordre, la tranquillité et le respect pour les lois avant tout. Il n'y a pas de liberté sans ordre, et vous, Polonais, qui jouissez avec nous pleinement de la liberté civile et politique que les derniers événements vous ont assurée, vous devez, en partageant nos libertés, partager aussi notre respect pour l'ordre. Si vous le rétablissez en rejoignant tranquillement vos foyers,

je puis vous garantir une amnistie complète de la part de Sa Majesté le roi.

Posen, le 6 mai 1848.

Signé, *Le Commissaire royal et président de la commission pour la réorganisation du grand-duché de Posen,*

WILLISEN, général-major.

### CONVENTION DE JAROSLAWIEC

CONCLUE ENTRE LE COMMISSAIRE ROYAL GÉNÉRAL-MAJOR DE WILLISEN ET  
LES COMMISSAIRES DU COMITÉ POLONAIS, STEFANSKI ET LIBELT.

Le général Willisen, commissaire royal et président de la commission chargée de la réorganisation du grand-duché de Posen, a déclaré ce qui suit :

1° Les employés civils supérieurs du grand-duché de Posen, réorganisé, seront des Polonais, conformément à ce qui a été promis en 1845 ; les autres employés seront Allemands ou Polonais, selon la prépondérance locale des populations allemande ou polonaise dans les districts.

2° L'administration du grand-duché de Posen formera une branche à part de l'administration prussienne.

3° Les troupes du grand-duché de Posen, composées de toutes les trois armes, formeront un corps à part. On ne prendra pas dans le grand-duché de contingent pour les autres provinces, et on ne pourra pas placer des recrues des autres provinces dans les corps des troupes du grand-duché.

4° Le commandement et le règlement militaires seront polonais ou allemands, selon la composition des bataillons et escadrons ; les consignes seront polonaises.

5° Une division de ligne polonaise sera organisée outre la Landwehr.

Les commissaires du Comité polonais et les commandants de camps polonais ont accepté, après cette déclaration du général Willisen, les conditions suivantes :

Les camps polonais seront levés de la manière suivante : Seront renvoyés le premier jour les gens incapables de service ou appelés pour un service extraordinaire. Ils pourront conserver leurs armes , mais elles devront être placées sur des chariots qui suivront les colonnes conduites par leurs chefs respectifs. Seront renvoyés la seconde journée les gens faisant partie de la Landwehr pour être amenés à leurs bataillons respectifs. Seront inscrits le troisième jour les volontaires restants dont il sera formé quatre bataillons et quatre escadrons. Les bataillons seront de 600 hommes, les escadrons de 120.

Les cadres formés ainsi seront disloqués sur quatre points différents, sur Miloslaw, Wrzesnia, Ksionz et Pleszewo, où ils conserveront leurs chefs, soumis à l'inspection du colonel Brandt, et resteront à leurs propres frais jusqu'à ce qu'ils soient incorporés dans la division de Posen où ils se trouveront placés aux frais du gouvernement.

Si ces conditions sont remplies au bout de trois jours, savoir : à Szroda le 14, à Wrzesnia jusqu'au 15, à Ksionz jusqu'au 16, à Pleszew jusqu'au 17 du mois courant, les troupes prussiennes seront retirées et l'organisation commencera immédiatement. Aucun des gens de la Landwehr, aucun déserteur ne sera puni, aucun des transfuges du royaume de Pologne ne sera livré.

Les réquisitions forcées seront dédommagées ; les propriétés particulières enlevées de deux parties également.

Tous les détachements ne faisant pas partie des camps polonais seront renvoyés chez eux en partie, et en partie réunis aux cadres autorisés.

## SECONDE PROCLAMATION DU GÉNÉRAL WILLISEN.

Comme les conditions de la convention de Jaroslawiec ont été exécutées sur tous les points et dans le temps prescrit, grâce aux plus grands efforts des commandants des camps polonais ; comme il ne reste plus nulle part de détachements armés, hormi ceux qui sont autorisés par la convention et qui sont soumis à mes ordres, et les exécutent volontiers ; j'envisage donc la paix si longtemps désirée comme entièrement rétablie. J'exprime les remerciements les plus sincères à tous ceux qui m'ont d'une manière ou d'une autre aidé à

tranquilliser et modérer l'élan des masses armées, et qui ont contribué par là à accomplir une œuvre envisagée comme inexécutable encore avant peu de jours. J'assure que la réorganisation promise par Sa Majesté le roi va commencer immédiatement. Des commissaires de districts ont été déjà nommés pour aider les Landraths à maintenir et à assurer l'ordre et à veiller à la sûreté des habitants.

J'espère pouvoir bientôt annoncer d'autres mesures pour la réorganisation nationale du grand-duché et prouver par là que le gouvernement pense sincèrement à la réalisation de ses promesses.

Boguszyn près Ksionz, le 17 avril 1848.

Signé WILLISEN, général-major.

---

### COMPTE RENDU DU GÉNÉRAL WILLISEN.

Avant que les circonstances me permettent de mettre le public au courant de la conduite que j'ai tenue dans le grand-duché de Posen, au moyen de la publication d'un acte authentique, je crois devoir dès à présent présenter le résumé suivant des événements qui se sont passés dans ce pays.

Arrivé à Posen avec une mission toute spéciale de mettre fin, sans effusion de sang, à un ordre de choses déplorables et embarrassantes pour le gouvernement, j'ai été reçu par le général commandant dans la matinée du 7 avril, et il m'annonça qu'il était décidé à attaquer le lendemain les camps polonais. J'ai dû nécessairement m'y opposer. Cette agression si souvent conseillée, et dans toute autre circonstance, si facile à exécuter, m'a paru être impossible au moment où je venais avec une mission de paix. En effet, sous quel jour me serais-je placé, ainsi que ceux qui m'ont envoyé, si j'avais consenti à livrer la bataille lorsqu'il m'était enjoint d'éviter toute l'effusion de sang. Mes raisons furent admises après un assez long débat; mais on n'a consenti qu'à un délai de trois jours. Ce sursis était si court pour la tâche que je m'étais imposée, que j'aurais trouvé juste qu'on m'accusât de légèreté ou de trop de confiance en moi-même plutôt que d'une extrême longanimité.

Mes renseignements sur l'état des choses dans la province étaient

encore fort peu positifs à cette époque. Je voyais seulement qu'on était d'avis qu'il fallait réunir un grand nombre de troupes avant de pouvoir agir efficacement, et que, d'après tout ce qu'on disait, il était à présumer que les Polonais avaient réuni de quinze à vingt mille hommes au moins dans leurs camps. Mal organisés sans doute, mal armés, et peut-être mal commandés, ils devaient compenser néanmoins fortement ces défauts par le devoir et l'enthousiasme. L'idée d'amener des forces semblables à déposer les armes sans résistance m'a semblé d'abord être par trop hardie. Je comptais toutefois pouvoir leur persuader qu'il était impossible pour eux de provoquer la guerre avec la Russie, et qu'il serait plus qu'imprudent de tourner leurs forces contre nous. Dans cette pensée, je ne me dissimulais pas néanmoins la grande difficulté qu'il y aurait de calmer l'enthousiasme des masses aussi grandes, et à faire abandonner l'exécution d'une pensée devenue constante et chère. Il est clair que le désarmement ne pouvait avoir lieu qu'après des discussions très longues et très animées, et sous des conditions ménageant entièrement l'honneur d'un peuple irrité. Aussi, quoique je fisse toutes les concessions qu'il m'était possible de faire, plus d'une fois néanmoins mes efforts ont failli se briser contre la résistance des plus exaltés qui s'écriaient : « Non, on vous trompe comme toujours, et lorsque vous serez désarmés, on ne vous donnera rien ; tout sera comme par le passé ; il ne nous reste donc qu'à mourir avec gloire. » Ce qui n'était pas moins difficile encore à obtenir, c'était d'écarter la profonde méfiance qu'on avait pour le ministère actuel à cause de sa manière de voir plus qu'injuste à l'égard des Polonais, et de leur démontrer enfin leur faiblesse sous le point de vue militaire. Que d'efforts il a fallu pour obtenir ces résultats ! combien il importait de gagner toute la confiance pour pouvoir l'atteindre ! J'avais été cependant, durant ces trois journées de difficultés inouïes pour moi, continuellement pressé d'abrèger le sursis accordé ; on m'assiégeait des plaintes et des craintes les plus exagérées. Au lieu du sentiment de fraternité proclamé généralement dans le monde, l'irritation dans le peuple allemand s'est montrée telle, qu'une émeute proprement dite a éclaté à Posen, lorsque, deux jours plus tard, j'étais venu du camp pour conférer avec le président sur quelques mesures importantes à prendre. A la suite des cris de la rue, les autorités militaires m'ont engagé même à plusieurs reprises à quitter la ville, dans de bonnes intentions sans doute ; mais je n'ai pas cru devoir y accéder. Je suis

donc resté à Posen, et je ne suis reparti que pour me rapprocher de nouveau des camps, hâter leur dispersion, et pourvoir de près à leur sûreté. On se convaincra facilement de combien ma position est devenue plus critique, lorsqu'au milieu de toutes ces circonstances il se manifesta encore contre moi le plus grand mécontentement dans la plus grande partie de l'armée, mécontentement qui ne cédait en rien à celui de la ville, ce dont j'ai eu des preuves non moins équivoques. Enfin, la convention de Jaroslawiec a été conclue.

D'après elle, les Polonais consentaient à se disperser; mais pour faciliter l'exécution d'un projet par lui-même déjà si difficile à être accompli, il fallait au moins donner l'assurance qu'on n'aurait rien à craindre du côté de nos troupes. C'est pour atteindre aussi ce but que par la convention il leur est assuré « que lorsque la dispersion des masses aura lieu, tout mouvement des troupes serait arrêté. » Mais, hélas! cette promesse n'a pas été tenue, et la tranquillité a été compromise. En effet, lorsque dans la soirée du 14 avril vint subitement la nouvelle au camp de Wrzesnia, qui se dispersait déjà depuis deux jours, que nos troupes se trouvaient éloignées seulement de quatre milles, et que les parlementaires polonais, envoyés pour demander l'explication à ce sujet, revenaient mutilés; alors éclata dans la masse une agitation extrême; on s'écria: « Nous sommes trahis! » Toute la colère se porta d'abord sur les chefs, et fut suivie des déplorables excès à la suite desquels la vie des chefs a été en danger. Les insurgés ont quitté néanmoins la ville dans la matinée du 15, et se sont rendus conformément à la Convention, à Nowe-Miasto (*Neustadt*), située sur la rivière de Warta, où, de sept cents qu'ils étaient, quatre à cinq cents des plus capables pour le service sont restés pour former les cadres.

A Miloslaw, les mêmes causes ont eu les mêmes effets. Nos avant-postes, soit par ignorance, soit par une collision facile à expliquer en pareille circonstance, ont fait rebrousser chemin à plusieurs colonnes polonaises, qui se retiraient d'après la convention. D'après tout cela, on a voulu envisager la convention comme étant violée par les Polonais, et on exigea que ceux-ci livrassent sur-le-champ les coupables, sous la menace de l'emploi de la force armée pour opérer partout la dispersion. Mon opinion ne put être la même, car il m'a été impossible de considérer la convention comme violée par les Polonais. En effet, était-ce la faute des chefs polonais? et tout le monde doit-il être puni pour quelques coupables

qui auront pris la fuite la nuit? Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de réclamer le concours des chefs polonais pour découvrir les coupables; et quant à moi, je suis sûr que s'il leur avait été possible de les découvrir, ils se seraient empressés de leur infliger eux-mêmes une punition exemplaire.

Le 4<sup>e</sup>, on apporta la nouvelle que dans le troisième camp à Xionz', on s'était aussi révolté, qu'on y avait chassé ou tué même ceux qui y avaient commandé, et qu'on se disposait à dévaster les environs. Cette nouvelle paraissait tellement exacte, et renfermait tant de détails avec noms propres, etc., que j'ai dû y ajouter foi nécessairement, prendre des mesures en conséquence, en considérant la convention comme violée en cet endroit. Pendant deux jours, nous avons cru à la vérité de cette nouvelle. Tout était prêt pour l'attaque, lorsqu'enfin M. Stefanski, envoyé au camp pour en opérer la dispersion, est revenu, et nous a déclaré que tout était faux dans le bruit qui était parvenu à nous, il y a deux jours, et que nulle part la dispersion ne s'était accomplie avec plus de tranquillité qu'à Xionz'. Voilà un échantillon du système de mensonge employé généralement dans cette affaire. Après avoir donc retiré les ordres destinés aux troupes d'attaquer, je me suis rendu moi-même au camp de Xionz', et j'y ai trouvé en effet une telle tranquillité, que j'ai pu y rester vingt-quatre heures sans aucun obstacle, et de là me rendre à Kozmin et Pleszowo, où, dès le commencement des événements, les autorités du gouvernement ont été réduites à l'inaction. Eh bien, j'y ai trouvé l'ordre le plus parfait, aucune plainte ne m'a été adressée. Les aigles de Prusse restées intactes avaient seulement des aigles polonaises à côté d'elles. Des gendarmes en tenue de service y sont venus pour la première fois, depuis que je suis dans cette province, se présenter à moi. La proximité d'un détachement des troupes prussiennes, au nombre de mille à treize cents, à Dobrzyca, tenait seule les esprits dans l'agitation et l'inquiétude. On promettait de se disperser aussitôt que les troupes seraient éloignées. J'en ai pris l'obligation, convaincu que la promesse des Polonais me serait tenue. Aussi, après la retraite des troupes vers Krotoszyn, le calme est rentré dans les esprits, et je n'ai plus entendu qu'il y ait eu de l'agitation avant le retour de nos troupes, opéré contrairement au désir que j'ai exprimé. C'est à ce retour qu'il faut attribuer, en effet, les scènes déplorables de Gostyn, de Kozmin et de Odalonowo, qu'on aurait pu éviter, selon toute probabilité, si on avait voulu faire quelques efforts pour s'en-

tendre, J'ai eu encore d'autres difficultés à vaincre de la part des Landraths de Krotoszyn et de Rawicz, qui se sont opposés absolument à l'adoption des mesures qui ont obtenu les meilleurs résultats dans d'autres endroits de la province, savoir, à l'adjonction des commissaires chargés de prêter leur concours aux landraths surtout, là où leur autorité s'est trouvée compromise pendant les événements. Cette mesure avait encore un avantage : c'est qu'elle dédommageait pour ainsi dire de l'injustice contre laquelle ils portaient plainte de n'avoir que des Allemands pour fonctionnaires de la province. Des attributions convenues entre le président de Posen et moi-même ont été indiquées aux Landraths pour les commissaires adjoints ; mais ces instructions ont été paralysées par la persistance des Landraths de Krotoszyn et Rawicz, et par l'extrême dureté et opiniâtreté de la régence de Bydgoszcz (Bromberg). Je produirai des preuves dans le temps opportun. Si cette mesure avait été cependant observée, si l'autorité militaire avait voulu se conformer à mes injonctions les plus pressantes, en ne faisant d'autres mouvements que ceux indiqués par des autorités civiles, on aurait évité des rencontres terribles, et les malheureux événements de Kozmin, Gostyn, Odalanow et Strzelno n'auraient certainement pas eu lieu. Tout se serait passé tranquillement comme à Wrzesnia, Szrém, Pleszew et Sroda, lieux qui ont été cependant le foyer du mouvement général, mais dont les colonnes mobiles ne s'étaient pas approchées, et où, l'adjonction des commissaires ayant pu s'effectuer, les résultats les plus heureux y ont été obtenus sans peine.

Que la tranquillité revienne enfin maintenant, qu'on a défini la séparation de deux partis ennemis ; si chacun veut y contribuer de sa part, on obtiendra le mieux ce que tout le monde désire. Si j'ai pu aussi y contribuer un peu, cette pensée me dédommagera entièrement de tout ce que j'ai souffert avec sérénité, car il n'y a de trouble que là où la conscience est chargée.

Signé : *Le Général major WILLISEN.*

## DÉCRET ROYAL DU 14 AVRIL 1848.

J'approuve la proposition de mon ministère, provoquée par les nombreuses pétitions des habitants allemands du grand-duché de Posen et relative à la réorganisation nationale de cette province promise aux habitants polonais. En conséquence, cette réorganisation ne devra plus avoir lieu dans les parties de la province où la nationalité allemande se trouve être prépondérante. Je désire, en outre, que la proposition faite auprès de la Confédération germanique pour que ces parties du duché soient réunies à la Fédération, puisse être acceptée tout de suite. Les grandes difficultés que pourrait rencontrer la réorganisation nationale des parties polonaises du grand-duché de Posen, se trouveront par là aplanies, et la réorganisation devra désormais être accomplie sans obstacle.

Potsdam, le 14 avril 1848.

Signé FRÉDÉRIC-GUILLAUME,

Camphausen, Auerswald.

## DÉCRET ROYAL DU 26 AVRIL.

Par mon décret du 24 mars j'avais décidé que la réorganisation nationale du grand-duché de Posen commencerait au moment où l'ordre serait rétabli. Cette condition étant aujourd'hui remplie, j'ordonne, sur la proposition de mon ministère, que la réorganisation soit mise en exécution, ne voulant pas que tout un pays souffre des troubles partiels qui y règnent encore, et persuadé que je suis, que mes sujets polonais y verront une preuve de ma clémence royale. De cette réorganisation seront exclus : l'ancien district de la Netz, à l'exception d'une partie du district de Inowroclaw ; les districts de Miedzychod, Miedzyrzyc, Babimost, Wschowa, Szamotuly, Buk, les parties méridionales des districts de Krotoszyn et de Krobia, enfin la ville de Kempno.

La démarcation plus précise des frontières sera faite au moment de l'exécution du partage. La tranquillité et l'ordre une fois tout à

fait rétablis et la réorganisation de la partie polonaise du grand-duché une fois commencée, je prendrai volontiers en considération les réclamations que pourraient faire les deux nationalités pour obtenir des changements nouveaux pour leurs districts respectifs. Quant à ce qui concerne la partie du grand-duché qui ne sera pas soumise à la réorganisation, la proposition de la faire réunir à la Confédération germanique doit être faite immédiatement. Le reste du grand-duché de Posen obtiendra une constitution séparée. Les écoles, la juridiction et l'administration seront polonaises; les emplois y seront occupés par des Polonais. Le contingent de l'armée pour cette partie de la province ne sera composé que de Polonais. La langue polonaise sera celle du gouvernement; la langue allemande y aura les droits que jusqu'à présent possédait la langue polonaise dans toute la province. L'ordonnance du 22 février 1833, par laquelle le droit d'élection des Landraths a été retiré, se trouve abolie. Les Landraths seront immédiatement élus dans les districts. Les armes du grand-duché de Posen sont accordées à cette partie de la province; les couleurs du grand-duché y seront portées conjointement avec celles de la Prusse.

Le ministère commencera immédiatement à réaliser cette organisation nationale dans tous les détails. Les Polonais qui habitent la partie allemande et les Allemands habitant la partie polonaise ne doivent éprouver aucune inquiétude par rapport à leur religion et leurs droits personnels. Qu'ils aient de la confiance dans l'égalité qu'ils ont devant la loi et dans la force du pouvoir qui saura la faire respecter.

Berlin, le 26 avril 1848.

*Signé* FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

CAMPHAUSEN, COMTE SCHWERIN, AUERSWALD, BORNEMANN,  
ARNIM, HANSEMANN, REYHER, PASOW.

#### LE COMITÉ NATIONAL POLONAIS.

Lorsque en 1846 la ville de Cracovie, ce dernier débris de notre malheureuse patrie, fut incorporée à l'Autriche contrairement à tous les traités, le peuple polonais y a vu un nouveau partage de la Po-

logne, et en a appelé les auteurs devant le tribunal de l'Europe et de la postérité.

La punition de ce crime ne s'est pas fait longtemps attendre. Aujourd'hui un forfait semblable se reproduit dans une autre partie de la Pologne, et c'est dans l'année 1848, qui est celle de la liberté des peuples, qu'il doit être accompli. Nous ne pourrions y croire, si nous ne l'avions appris par un décret royal.

En effet, des employés réactionnaires du grand-duché, oubliant les droits les plus sacrés, ne comprenant nullement les besoins de l'époque et n'ayant en vue que leurs emplois et leurs intérêts, surent, par une agitation artificielle faite au nom de la nationalité allemande, extorquer la promesse de l'adjonction de certaines parties du grand-duché à la Confédération germanique, sous prétexte que la nationalité allemande y était prépondérante.

Nous déclarons donc solennellement que le peuple polonais, une fois libre et indépendant, n'hésitera pas à laisser aux districts dont le mélange de la population rend douteuse la prépondérance de l'élément polonais, le libre choix du gouvernement et de la nation à laquelle ils voudront appartenir; mais aujourd'hui nous envisageons comme un nouveau partage de la Pologne toute séparation de la moindre partie de notre pays faite arbitrairement par un gouvernement étranger.

Nous protestons donc contre cette violence devant tous les peuples de l'Europe et nous en appelons les auteurs à l'immanquable et équitable jugement de la postérité.

Posen, le 17 avril 1848.

Signé, *Les membres du Comité.*

#### PROTESTATION DE LA VILLE DE POSEN.

Comme les Polonais de la ville de Posen, conjointement avec ceux de tout le grand-duché, ont solennellement protesté et protesteront toujours contre tout partage du grand-duché, et contre toute incorporation de ses parties à la Confédération germanique, nous Polonais, habitants de la ville de Posen, déclarons que nous ne prendrons

aucune part aux élections qui doivent avoir lieu le 4<sup>er</sup> mai prochain, pour ne pas sanctionner par là l'incorporation de la ville de Posen à la Confédération germanique contre laquelle nous protestons encore une fois et protesterons toujours.

Posen, le 28 avril 1848.

*(Suivent les signatures).*

### MANIFESTE DU COMITÉ POLONAIS.

Quand le cri de la liberté s'étendit à travers tous les pays de l'Europe pour les réveiller, tour à tour, et résonner aux frontières du grand-duché de Posen, les Polonais crurent aussi que l'heure de la délivrance avait sonné pour eux. Ils sentirent que la Pologne allait renaître, et ils le proclamèrent à haute voix; les sympathies des peuples leur en étaient une garantie. Le Comité national fut élu dans ce moment d'enthousiasme. Le grand principe de la fraternité des peuples lui devait servir de base et de moteur dans la direction de la grande cause nationale.

Fort de ce principe et de la sympathie témoignée par les Allemands en général, et même par ceux qui habitaient la province, pour la cause polonaise, le Comité national ne pouvait vouloir et ne voulait point la guerre, il ne cherchait qu'à maintenir les dispositions favorables, qu'à trouver de l'appui pour augmenter les forces nationales; c'était là son devoir, le peuple le lui a déferé.

C'est dans ce but que le Comité national traita pendant cinq semaines avec le gouvernement de Berlin, mais sans pouvoir rien obtenir en faveur des droits assurés déjà par le traité de Vienne, et reconnus par l'ordonnance royale prescrivant la réorganisation du grand-duché de Posen. Quel en était le résultat en effet? On fit venir, pendant qu'on traitait avec nous, 20,000 hommes de nouvelles troupes dans la province, on proclama l'état de siège dans la ville de Posen. Sous la protection d'une force aussi considérable, la réaction des Allemands et des Juifs s'est fait jour, fomentée qu'elle était par les employés civils et militaires, qui, en vue de leurs intérêts personnels, rejetaient la réorganisation, l'envisageaient comme une

trahison des intérêts des Allemands et demandaient à grands cris la réunion de la province à la Confédération germanique. On commença à nous arracher nos cocardes, à persécuter les Polonais de toutes les manières, à profaner nos églises; il y a eu des victimes de notre côté. L'œuvre de la Pologne renaissante fut rachetée par le sang de ses nouveaux martyrs. Nos armements faits en vue de la Russie, jamais en vue de l'Allemagne, ont été l'objet de violence de la part des troupes. Les nôtres furent donc obligés de se concentrer dans des camps, ces camps furent bientôt entourés de troupes. Les Allemands et les Polonais devaient être forcés de se battre contre notre volonté et contre tous nos efforts.

En effet, pour éviter toute effusion de sang et pour mettre fin aux collisions, les délégués du Comité national conclurent, avec le général Willisen, le 11 avril, la convention de Jaroslawiec, par laquelle ils se sont engagés à congédier 20,000 hommes armés qui s'étaient rassemblés pour faire partie de l'organisation d'une armée nationale. Cette convention fut sanctionnée par le roi. Les masses polonaises armées se dissipèrent comme le prouve la proclamation du général Willisen, du 17 avril; toutes les hostilités durent cesser et la réorganisation de la province devait commencer immédiatement, de même que la formation de la division de troupes polonaises. Au lieu de cela, au lieu d'exécuter les conditions acceptées par le roi, le parti réactionnaire de Posen proclama le général Willisen traître à son pays, et menaça même sa vie; on demanda à grand cris l'incorporation d'une grande partie de la province à la Confédération germanique et on extorqua une ordonnance favorable à cet égard. Des colonnes mobiles furent lancées dans le pays et se livrèrent à des meurtres, des pillages, des violences, des cruautés innombrables envers le peuple polonais.

Après des attaques partielles faites par les troupes prussiennes contre les Polonais, à Gostyn, à Kozmin et à Raszkow, le commandant en chef donna ordre de disperser les cadres formés par la convention de Jaroslawiec, et dans ce moment le sang coule déjà peut-être. Ainsi nos forces principales une fois dispersées par la convention, le reste se trouve attaqué inopinément par des forces très considérables. Dieu et l'histoire jugeront qui est celui qui a rompu la convention et qui a amené par là une effusion de sang déjà considérable, et qui peut le devenir davantage encore. Nos ennemis ont aujourd'hui la force en main, le droit est pour nous. La nouvelle

répandue par nos ennemis de la rupture de la convention de notre côté, n'est qu'un de ces mille mensonges dont on nourrit le public afin de nous perdre dans son opinion. Le comité national a fait tout ce qu'il était possible de faire pour empêcher le mal. En effet, les démarches auprès des autorités de Posen n'ayant obtenu aucun résultat, il a été envoyé députation sur députation à Berlin pour réclamer la retraite des troupes et un commencement d'exécution de la réorganisation promise. Tout cela n'a servi à rien, on n'a rien obtenu, et il est évident que le ministère ne veut pas ou ne peut pas agir, que les sympathies de l'Allemagne nous ont amèrement trahis, qu'on veut commencer la réorganisation nationale de la province par son partage et par l'incorporation de deux tiers du duché et de la ville même de Posen à la Confédération germanique, ce qui n'est qu'un nouveau partage de la Pologne. Enfin on ne peut plus espérer de triomphe pour la vérité et pour la justice, au milieu du règne des calomnies, des violences et de la force brutale. Le Comité national a donc acquis la conviction, qu'à moins de trahir l'histoire et ses compatriotes, il ne peut plus traiter avec un gouvernement dont il n'y a plus rien à espérer pour la Pologne. Le Comité national ne voulait pas, avant tout, d'effusion de sang; il croyait jusqu'à présent pouvoir l'arrêter, il voit aujourd'hui qu'il ne le peut plus. Par conséquent, le Comité national s'est dissous en conservant l'espoir que les promesses faites au peuple ne peuvent rester finalement stériles, aussi la commission constituée dans ce but continuera-t-elle toujours ses travaux.

Le Comité proteste en outre en face de toute l'Europe contre tous les actes de violence commis jusqu'à présent dans le duché, et dépose son mandat entre les mains du peuple qui le lui a confié, non pour diriger la cause polonaise par des voies de sang, mais par celles de l'amour et de la fraternité. La force a déchiré notre mandat, nous le déposons avec le sentiment de la douleur la plus vive. Nous apparaîtrons sans crainte devant le tribunal de Dieu, de notre propre conscience et de l'univers entier, car nous n'avons jamais voulu le mal, ni rien faire qui ait pu l'amener. Le Comité national n'a jamais eu d'autres pouvoirs que ceux que donne la confiance, l'appui moral. Il rend solennellement témoignage au patriotisme et au dévouement du peuple polonais, en déposant le pouvoir qu'il a tenu de lui. Il éprouve une douleur indicible en pensant à l'inutilité des sacrifices supportés par le peuple polonais, si l'on doit en juger par les

douloureux résultats obtenus jusqu'à présent. Mais un peuple qui a montré tant d'amour et de dévouement pour la cause nationale, est digne de la liberté et de l'indépendance. et les conquerra avec l'aide de Dieu, soit par ses propres forces, soit à l'aide des peuples libres de l'Europe.

Posen, le 30 avril 1848.

*Le Comité national central,*

Signé : Gustave P<sup>o</sup>rworowski, Chosłowski, l'abbé Prusi-  
nowski, Mathias Mielzynski, Jean Palacz, Jarochowski,  
Szuman, l'abbé Janiszewski.

### PREMIER DÉCRET DU GÉNÉRAL PFUEL.

Sa Majesté le roi m'a envoyé à Posen pour commencer la réorganisation de la province d'après l'ordonnance royale du 26 avril.

Cette réorganisation exige avant tout la tranquillité et la paix, et je trouve tout le pays en insurrection, ému par de vaines craintes pour la religion et la nationalité.

Les autorités de la province viennent de proclamer la loi martiale, je l'approuve en vertu de mes pleins pouvoirs.

Pour donner néanmoins aux habitants polonais la preuve du sincère désir qu'a le roi de tenir ses promesses, la réorganisation des districts tout à fait polonais va commencer immédiatement.

La ligne générale de démarcation ne sera pas encore tracée définitivement, il ne sera rien changé dans les districts qui devront être partagés, afin de laisser le temps nécessaire pour l'examen des propositions que pourront faire les deux nationalités et les satisfaire autant que les localités le permettront.

La réorganisation ne commencera donc immédiatement que dans les cercles de Gnesen, Wrzesnia, Sroda, Szrem, Koscian, Pleszew, Odalanow et Ostrzeszowo, à l'exception de la ville de Kempno; un gouvernement polonais sera institué pour ces districts, à l'aide duquel toutes les branches administratives seront réglées consécutivement.

Posen, le 5 mai 1848.

Signé : *Commissaire royal général d'infanterie,*  
PFUEL.

## DEUXIÈME DÉCRET DU GÉNÉRAL PFUEL.

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été donnés, j'ai marqué, conformément aux décrets du roi, la ligne de démarcation pour les deux parties du grand-duché de Posen, dont l'une doit être incorporée à la confédération germanique, et l'autre réorganisée. J'attends maintenant les réclamations qui pourraient être faites par les deux nationalités pour les détails de l'exécution, afin de pouvoir définitivement régler les frontières.

J'engage en même temps les propriétaires allemands qui habitent la partie qui doit être réorganisée, et les propriétaires polonais qui habitent la partie qui doit être incorporée à la confédération germanique, à m'envoyer des propositions pour le cas où ils désirent faire des échanges des propriétés, afin que les autorités puissent prendre des mesures nécessaires pour les faciliter.

Posen, le 12 mai 1848.

*Le Commissaire du roi général de l'infanterie,*

**PFUEL.**

Prendront part à la réorganisation :

*Dans la régence de Posen.*

- 1° Le district d'Ostrzeszowo, à l'exception de la ville de Kempno et des propriétés y attachées ;
- 2° Le district d'Odolanowo, à l'exception de la ville d'Ostrowo et de la partie du district nécessaire pour réunir la ville à la Silésie. Nous réservons à cet égard une détermination plus précise.
- 3° Le district de Pleszewo.
- 4° Le district de Wrzesnia.
- 5° Le district de Szroda, à l'exception de la partie du nord, à commencer à la frontière du district de Gnesen près de Golun, pour aller par Promno jusqu'à la frontière du district de Posen, près de Gortatowo.
- 6° Le district de Szrem, à l'exception de la partie ayant pour frontière la ligne qui passait par les villages de Pelczyn, Grzybno, les colonies de Zabno, Baranowo, Rogalin, Kamionka, les colonies de Daszewickie et Daszewice même, de manière que tous ces villages furent exclus de la réorganisation du district.

7° La partie de Posen, située au sud-ouest de Jaroslawice, les colonies de Rosnowo, Chomencice, jusqu'à Podlozyn.

8° La partie du district de Koscian, située au nord de la ligne qui commence à Przement et passe par Barchlin, Glinsko, Pruszczewo, Zytowiecko, jusqu'à Maly Woyniesc.

9° La partie du district de Krobia, située au nord de la ligne qui s'étend de la frontière du district de Krtoszyn près de Kobylin, dans la direction de la frontière du district de Wschowa, près de Smilowo, en passant au nord de Poinec.

10° Le district de Krotoszyn, à l'exception de la partie du sud qui aura pour frontière de la ligne commençant à Smoszewo, au-delà de la frontière du district d'Odalanowo, et passant au nord de Krotoszyn et Kobylin, pour aller rejoindre la frontière de Krobia.

*Dans la régence de Bromberg.*

1° Le district de Gnesen.

2° La partie du district de Mogilno, qui n'appartenait pas auparavant au cercle de Notec, et se trouve située à l'ouest de la ligne tracée depuis Niestronpo, sur la frontière du district de Szubin par Paledze, Mogilno, Witatowo, jusqu'à la frontière du district Inowroclaw, près de Dzierzonzna.

3° La partie du district de Jnowroclaw, situé au nord de la ligne qui conduit depuis la frontière du district de Mogilno, près Dzierzonzna, jusqu'à Goplo, près de Rzeszynen.

4° La partie du district de Wongrowiec, situé au sud et à l'est de la ligne tracée depuis Nadborowo sur la frontière du district de Szubin, par Podolin, Kamionek, près Lekno, à l'ouest de cette ville, Rombczyn, Sarbia, Chociszewo, Mieleszyn, jusqu'à Mlynki, à la frontière du district de Gnesen.

# RÉFUTATION

DES

## DÉPÊCHES DE M. LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A BERLIN,

DÉPOSÉES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 15 mai 1848.

---

Parmi les actes diplomatiques mis dernièrement à la disposition de l'Assemblée nationale, et dont les feuilles publiques ont donné quelques extraits, nous trouvons, à notre grand étonnement, une suite de notes du chargé d'affaires de France à Berlin, sur les événements de Pologne, sans aucune pièce justificative à leur appui. Ces pièces renferment tant d'inexactitudes, tant de contradictions, tant de preuves de mauvais vouloir et de légèreté dans le jugement porté par leur auteur sur l'état et l'avenir de la Pologne, que nous nous voyons obligés d'en faire une analyse détaillée pour éclairer le public, et M. le ministre lui-même sur le véritable état de choses.

Extrait de la note de M. le chargé d'affaires de France à Berlin, du 23 mars : « Les Polonais ont repris leur coarde nationale; ce » qu'ils veulent ce n'est pas le désordre, ce n'est pas le triomphe » immédiat de la démocratie républicaine; ils veulent employer la » Prusse à régénérer la Pologne. »

Nous citons ce passage, dont nous reconnaissons l'exactitude, prouvée d'ailleurs par tous les actes du comité national polonais de Posen, pour bien préciser la

base des développements que nous donnerons dans le courant de la présente note.

29 mars. « La bonne intelligence des Allemands et des Polonais » a peu duré. »

Il est nécessaire d'observer ici qu'aucun acte d'hostilité de la part des Polonais, à l'égard des Allemands, n'avait pu avoir lieu encore à l'époque où M. le chargé d'affaires écrivait sa note; que de plus les annexes ci-joints témoignent de la plus entière confiance des Polonais à l'égard des Allemands à cette époque; ce n'est donc pas aux Polonais qu'on peut attribuer le changement des dispositions amicales, signalé par la note de M. le chargé d'affaires.

Même date. « Les Allemands *libéraux* désirent contribuer à la » reconstitution de la Pologne; le *peuple* éprouve pour ce qu'il » appelle les *barbares Polonais* un dégoût invincible. »

Nous avouons qu'il nous est impossible de comprendre ce passage. La distinction entre la dénomination du *peuple* et des *libéraux*, le rapprochement de la mésintelligence entre les Polonais et les Allemands, signalée au commencement de la note de M. le chargé d'affaires, avec le désir, signalé également dans cette note, de la volonté des libéraux allemands de reconstituer la Pologne, de même que le dégoût *du peuple pour les Polonais barbares*, nous paraissent être des observations et des jugements tellement contradictoires, que leur évidence ne nous semble pas avoir besoin d'être relevée davantage.

1<sup>er</sup> avril. « Dans la Haute-Silésie, les paysans *de la race polonaise* dévastent et détruisent les habitations. »

Quel rapport peuvent avoir ces faits avec les événements politiques du grand-duché de Posen? Autant vaudrait-il citer des faits semblables survenus à la même

époque aussi en Bavière , dans les provinces rhénanes , et surtout dans la Basse-Silésie , à moins qu'il ne fût plus agréable à M. le chargé d'affaires de France de ne s'occuper que des Slaves pour rejeter ensuite sur la Pologne les torts de toute cette race.

*Même date.* « Le prince Czartoryski n'a reçu à Berlin d'autre » marque d'intérêt *populaire.* »

D'après cela , il est évident que M. le chargé d'affaires sépare encore une fois le *peuple des libéraux* , ou bien son observation n'a aucune portée politique et ne concerne que la personne du prince Czartoryski , en dehors tout à fait de la cause polonaise.

*Même date.* « Le parti polonais démocratique l'emporte décidément. »

Ce cri de plainte nous paraît tout au moins extraordinaire dans la bouche du représentant de la *République* française ; à cette occasion , nous cherchons à nous expliquer encore une fois ce dégoût invincible dont parlait plus haut M. le chargé d'affaires du *peuple* pour les Polonais , chez lesquels le parti *démocratique* prédomine décidément partout , à ce qu'il paraît.

3 avril. « Les Polonais , dans le duché de Posen , exercent les » violences les plus brutales sur les Allemands. »

Nous sommes désolés pour M. le chargé d'affaires de France d'être obligés de lui donner le démenti le plus formel à cet égard , en nous soumettant d'avance à une réparation la plus solennelle dans le cas où il pourrait nous citer une seule preuve de l'exactitude de ce qu'il a avancé , et pour lui éviter la peine de faire des recherches inutiles , nous joignons ici des documents qui prouvent que le général Willisen , des propriétaires allemands et même des corporations de Juifs rendront justice aux

efforts des Polonais faits dans l'intérêt de l'ordre et de la paix.

4 avril. « La population allemande, partout en armes, a brûlé » le drapeau polonais et emprisonné les agitateurs dans les districts » slaves. »

Nous reconnaissons l'exactitude de ces faits, mais le désir sincère que nous avons de faire connaître toute la vérité, nous oblige à compléter la note de M. le chargé d'affaires, en avouant que les procédés inconsidérés de quelques uns des commissaires se sont bornés à la suppression de quelques aigles prussiennes dans les villages, et au remplacement de quelques fonctionnaires publics par des employés polonais, tandis que, comme le dit M. le chargé d'affaires lui-même, les populations allemandes se sont crues par là autorisées déjà à avoir recours aux armes, et à maltraiter les Polonais. Nous signalons cette différence, attendu qu'elle a été la cause de bien des maux à déplorer dans la suite. Nous ne pouvons pas nous empêcher de revenir encore sur cette dénomination de *Slaves* qui paraît convenir beaucoup à M. le chargé d'affaires de France, et semble décidément moins le choquer que le nom de Polonais, qui seul cependant soit compris jusqu'à présent encore par la population du grand-duché de Posen. Il pourrait ne pas être sans importance d'observer qu'à force de répéter aux Polonais qu'ils sont d'origine slave, ennemie comme on le sait de celle de Germanie, on finira par leur faire peut-être comprendre qu'ils ont, et comme Polonais et comme Slaves, des devoirs à remplir. Nous voudrions également demander à M. le chargé d'affaires l'explication de la dénomination de *district slave* employée dans sa note du 4 avril. Il est vrai qu'à l'heure présente la réponse à notre question se trouve être déjà donnée par le gouvernement prussien, qui, du fond de son cabinet, est parvenu effectivement

à découvrir des districts *polonais* et *germaniques* dans le grand-duché de Posen; mais en mettant en parallèle la date du décret du roi de Prusse, qui, le 24 mars, prescrit une réorganisation *encore polonaise pour tout le duché, sans exception*, et son partage *déjà* annoncé le 4 avril par M. le chargé d'affaires de France, nous sommes obligés de convenir que M. le représentant de la République française n'a pas été le *dernier* à reconnaître la nouvelle circonscription territoriale pour la Pologne, prescrite au gouvernement de Prusse par les employés et les Juifs de Posen.

*Même date.* « Les paysans se soulèvent contre les seigneurs, les » massacrent, les chassent et protestent de toutes les manières contre » le retour du régime polonais, qu'ils regardent comme le rétablis- » sement de l'ordre équestre. »

Ici, encore une fois, nous nous trouvons obligés, non seulement comme Polonais, mais comme citoyens et frères du peuple *calomnié et outragé* par M. le chargé d'affaires, de lui donner le démenti *le plus absolu* en le sommant, au nom de la justice, de la vérité et de l'honneur, soit de fournir *une seule preuve* de massacre et de violence commis par les paysans polonais sur les propriétaires, soit de rétracter des paroles qui sans cela lui apparaîtraient à l'heure de sa mort *en traits de feu* allumé par la vengeance de Dieu, punissant les calomniateurs d'un peuple innocent et malheureux.

Toute la suite des événements survenus depuis dans le duché de Posen nous dispense de nous étendre davantage sur la fausseté *complète* du jugement porté par M. le chargé d'affaires sur les dispositions des paysans à l'égard des propriétaires polonais et de la cause nationale. Nous annexons toutefois deux documents du Comité national polonais des 24 et 25 mars, par lesquels l'*égalité* la plus complète et la *propriété* accordée aux paysans ont été à jamais assurées. Il nous semble que le retour de l'*ordre équestre* paraîtra, aux yeux mêmes de M. le chargé

d'affaires, pour le moins improbable, après la lecture des pièces ci-jointes publiées *bien avant la date de sa note.*

*Même date.* « En effet, le parti de l'insurrection polonaise est » composé *exclusivement* de gentilshommes et de bourgeois polonais. » Ce parti est en armes et parcourt *la frontière* annonçant l'inten- » tion de s'affranchir *incessamment*. Le prince Czartoryski perd » toute influence sur ses compatriotes, *dont les violences à Berlin* » aliènent les sympathies des Allemands. »

Encore une fois les faits postérieurs à la note de M. le chargé d'affaires viennent lui donner un démenti complet sur la non-participation des paysans dans le mouvement national de la province. Il nous est aussi difficile de concilier l'extrait de la note, que nous analysons avec celle du 23 mars, où il était dit par M. le chargé d'affaires que les Polonais veulent employer la Prusse à régénérer la Pologne: comment songeraient-ils avec cela à s'en séparer *immédiatement*? Les courses des gens armés *le long de la frontière* nous paraissent également incompréhensibles, de même que la nouvelle invocation du nom du prince Czartoryski, et la découverte *des violences exercées par les Polonais à Berlin*, sont pour nous inintelligibles. *Le fait est* qu'à l'époque où M. le chargé d'affaires écrivait sa note, les négociations *les plus pacifiques* se poursuivaient à Posen, tandis qu'à *Berlin* les élèves polonais de l'Université *faisant partie de la garde nationale* de la ville, étaient l'objet de constantes manifestations populaires de la capitale, et se trouvèrent autorisés par le président de la police *de Berlin* à se rendre *armés* dans le duché de Posen, où ils devaient faire partie de la nouvelle organisation de l'armée.

8 avril. « Les paysans polonais ne veulent point de la reconsti- » tution polonaise; il y a répulsion pour elle dans le corps entier » des paysans germanisés *dans la Haute-Silésie*, et dans une grande » partie de la Posnanie ils foulent aux pieds la cocarde et menacent » d'une jacquerie tous les gentilshommes et les émigrés rentrants. »

Sans vouloir déjà relever la fausseté complète de la nouvelle relative à tout crime et à toute jacquerie que nous croyons avoir déjà une fois pour toute réduite au néant, il faut ajouter, pour être juste envers ces seuls récalcitrants de la province, qu'ils ont protesté depuis par un acte officiel contre leur adjonction à la Confédération germanique. Quant à la population germanique de la Silésie, encore une fois nous ne savons pas quel rapport elle peut avoir dans ce moment avec la cause polonaise et les événements du grand-duché surtout. Mais puisque M. le chargé d'affaires semble confondre toujours ces deux populations, nous croyons devoir citer ici la réponse qu'ont faite les membres de la députation des paysans de la Haute-Silésie envoyés dernièrement à Berlin, à la question qui leur avait été faite sur leurs rapports avec leurs voisins slaves de la Pologne et de l'Autriche. « Nous faisons un avec eux, ont-ils dit, car nous sommes comme eux catholiques et Slaves. » La dénomination de Slave germanisé, employée par M. le chargé d'affaires, trouvera donc, il nous semble, difficilement à se placer, même en dehors de la Pologne.

Même date. « Réorganisation de la Pologne par des négociations, voilà ce que les Polonais intelligents espèrent et désirent. Si le gouvernement prussien accordait plus qu'il n'a fait dernièrement au grand-duché de Posen, il y aurait un massacre à la gallicienne des gentilhommes par les paysans. »

Comment expliquer de nouveau la contradiction manifeste que nous apercevons entre ce désir de négociations de la part des Polonais et les violences citées comme authentiques par M. le chargé d'affaires dans ses notes précédentes? comment parvenir à trouver le moindre rapport entre les actes émanés du gouvernement et la conduite qui pourrait en résulter de la part des paysans polonais? Ou les habitants du duché veulent négocier, et alors ils ne peuvent pas vouloir de la séparation immé-

diète de la Prusse; de même que si le paysan polonais ne veut pas de la reconstitution du duché, il peut *légalement*, et avec l'appui de toutes les autorités, se déclarer *tout simplement* en faveur de la jonction à la confédération germanique, sans qu'il ait besoin *non seulement de massacrer les propriétaires, mais même de s'en occuper*. Il nous est également impossible de saisir *la ligne délicate* trouvée par M. le chargé d'affaires, et vraisemblablement approuvée par ceux qui, comme lui, veillent à la sûreté de la noblesse polonaise, *laquelle, une fois dépassée par les concessions du gouvernement*, amènera infailliblement l'aspect de scènes galliciennes dans le duché. Nous croyons que pour toute réponse il suffit de signaler un fait dont l'exactitude n'aura pas besoin d'être recherchée, ni prouvée, puisqu'elle est patente et visible pour tous ceux qui voudront se donner la peine de parcourir la liste des députés polonais élus le 1<sup>er</sup> mai pour la diète de Berlin, c'est que dans le nombre *des élus du peuple polonais, les propriétaires*, objets de haine pour le peuple, selon M. le chargé d'affaires de France, *se trouvent en très grande majorité*.

14 avril. « La population allemande tout entière armée ne se borne plus à la défensive, *elle agit agressivement* contre l'organisation polonaise. Le corps entier des paysans est prêt à faire cause commune avec elle; à la guerre des races succédera la guerre des castes, puis la guerre d'un homme à l'autre. *Alors la nationalité polonaise périra d'un seul coup.* »

Nous constatons ici un fait reconnu cette fois par M. le chargé d'affaires, de l'*agression* provenant de la part des Allemands. Dans le mémoire précédent nous avons classé d'une manière distincte la suite des dates et de différentes phases de ce terrible drame, joué par la population juive et bureaucratique, en présence d'un gouvernement tour à tour *complaisant* ou *impuissant* à Berlin. Le but de la note présente n'étant que la réfutation des rapports de

M. le chargé d'affaires, nous sommes obligés de les suivre point à point, et nous avouons que cette tâche nous paraît *par trop facile*, en relisant le contenu de la note du 14 avril, où, encore une fois, ce peuple qui s'est laissé *plutôt mitrailler que désarmer* à Miloslaw, Wrzesnia, etc., est représenté par M. le chargé d'affaires *comme faisant cause commune avec les Allemands*, et où l'auteur des notes *diplomatiques*, en prévoyant d'avance une succession de guerre qui se termine par celle de l'homme à l'homme, y aperçoit déjà le tombeau de la Pologne. Nous n'aurons qu'une question à faire à cet égard, c'est celle du moyen de salut qu'aura dû découvrir M. le représentant de France pour la nationalité et la noblesse allemandes dans le grand-duché livré à la guerre de race, de caste et du poignet. Il nous est difficile d'admettre qu'en dernier lieu le coup porté par un *paysan polonais*, quoique *germanisé*, n'ait l'avantage sur celui que, dans la guerre de l'homme à l'homme, lui opposerait l'*Allemand noble, juif ou paysan même*.

15 avril. « Les Polonais envoient à Berlin députation sur députation pour garder l'organisation prussienne. »

Pour toute réponse à cette *singulière* nouvelle donnée par M. le chargé d'affaires, nous opposons toute la suite de ses notes

« *Même date.* « La conduite des émissaires polonais explique » trop bien le changement total qui s'est fait dans les esprits; ils » travaillent sans relâche à soulever les clubs démagogiques, à » séduire des ouvriers, à détruire l'ordre intérieur, à renverser le » gouvernement. Ils se vantent d'en avoir fait autant à Paris, et se » répandent en déclamations haineuses contre les membres du gou- » vernement français. »

Sans relever encore une fois l'étonnement que doit produire sur chaque lecteur des notes de M. le chargé

d'affaires, *l'absence totale de preuves* pouvant servir à l'appui de ce qu'il avance ; nous ferons observer seulement que l'ignorance seule de la langue allemande, assez générale parmi les émigrés polonais, suffit pour démontrer l'impossibilité qu'il y aurait pour eux d'exercer une influence quelconque sur les ouvriers ou le peuple de Berlin, auxquels du reste ils ne peuvent qu'être tout à fait étrangers, n'ayant pu habiter cette ville depuis dix-sept ans bientôt. Quant à ce qui concerne la France, tout en pouvant observer que si ces Polonais avaient effectivement contribué à renverser le gouvernement *déchu*, le reproche dans la bouche du représentant *de la République française* ne manquerait pas d'être *piquant*, nous rejetterons néanmoins *tout à fait* le tort ou le mérite, selon qu'il plaira au lecteur de l'envisager, qui pourrait en retomber sur la Pologne, et nous rappellerons seulement que pendant les dix-sept années d'exil que les Polonais ont passées sur le sol de la France, *il n'y a pas eu un seul cas où un émigré polonais fût mêlé à aucun des procès politiques*. Cette seule preuve nous paraît être suffisante. Par une de ces contradictions que nous rencontrons *sans cesse* dans les notes de M. le chargé d'affaires, il lui a plu de représenter les émigrés polonais qui, selon lui, ont contribué à renverser le gouvernement *déchu* en France, comme des ennemis jurés des membres du gouvernement actuel, à l'installation duquel ils auraient dû contribuer aussi.

Nous ne pouvons nous empêcher d'avouer qu'à notre point de vue l'intention *visible* du représentant de la France, d'indisposer son gouvernement envers les émigrés polonais, se lie à celle de le rendre indifférent à la cause de la Pologne *en général*, et c'est ce que nous croyons être de notre devoir de signaler à l'attention *particulière* du gouvernement français.

*Même date.* « Les paysans polonais, dans la Pologne russe, »  
» font cause commune avec les Russes. »

Ici, nous nous bornons à constater le fait des informations que M. le chargé d'affaires de France doit puiser sans doute à *bonnes sources en dehors de l'Allemagne.*

27 avril. « Les Allemands sont persuadés qu'organiser la Pologne »  
» ce serait aider la France à les prendre entre deux feux. Les peu- »  
» ples slaves sont incapables de rien constituer seuls. Les Polonais »  
» doivent être considérés *seulement* comme un élément de désorga- »  
» nisation *au service de la France.* »

Le décret lancé par M. le chargé d'affaires contre les Polonais, le jugement porté par lui *sur les Slaves en général*, et l'aveu qu'il a fait de la détermination politique que devrait prendre la France à notre égard, nous expliquent toute la situation. Ne se servir des Polonais *comme d'agents provocateurs*, empêcher par tous les moyens *qu'on ne vienne à l'aide des Slaves* incapables de se constituer seuls, ni rien faire pour l'organisation du grand-duché de Posen, afin de ne pas constituer un ennemi à sa porte, telle est et telle doit être nécessairement la politique pas française, *mais russe*, il est vrai.

30 avril. « Les scènes de Krakovie ont exaspéré les Prussiens de »  
» toutes les opinions contre les Polonais. »

Nous n'avons pas assisté au drame joué à *Krakovie* par les Autrichiens, mais nous ne pouvons pas saisir le rapport qu'il peut avoir avec les dispositions des *Prussiens* à notre égard.

1<sup>er</sup> mai. « Ce ne sont plus les Polonais qu'on plaint, mais les »  
» victimes allemandes massacrées à Krakovie. L'Allemagne ne fera »  
» rien de longtemps pour la Pologne, et entreprendre aujourd'hui la »  
» restauration de la Pologne sans l'Allemagne, c'est l'exécuter contre »  
» l'Allemagne. *Les Polonais eux-mêmes ne nous seraient d'aucun »*  
» secours, occupés qu'ils sont à s'entre-déchirer. »

Nous constatons ici le sentiment de tendre compassion

refusé aux victimes *d'un peuple opprimé* et accordé à celles *d'un peuple oppresseur*. Nous partageons *complètement* l'opinion de M. le chargé d'affaires sur les intentions de l'Allemagne à notre égard, et nous reconnaissons *la naïveté de l'aveu* de M. le chargé d'affaires sur le *degré d'utilité* dont peuvent être *dans ce moment* les Polonais pour la France. Mais nous protestons contre la nouvelle donnée sur les déchirements intérieurs de la Pologne, en en appelant aux actes des comités nationaux de Posen, de Krakovie et de Galicie, tous empreints de l'union et de la concorde, que nous avouons du reste n'avoir existé effectivement parmi les Polonais que dans des moments graves et solennels, comme ceux de 1830 et de 1848.

3 mai. « Le 30 avril Mieroslawski, attaqué dans son camp de » Miloslaw par des forces prussiennes *très supérieures*, est resté » maître du champ de bataille. »

Nous ferons une question à l'auteur des notes à cette occasion, et nous lui demanderons si le peuple polonais s'est montré *hostile* ou *indifférent*, lorsque, à la nouvelle de l'attaque des camps polonais, il arriva en masse de tous les côtés sans y être poussé autrement que par le son des cloches, et sans se laisser décourager par la force numérique et si imposante de l'ennemi. Nous observerons à cet égard que 20,000 hommes avaient été déjà rassemblés au moment où le général Willisen avait conclu la convention de Jaroslawiec, et qu'il avait fallu employer *toute l'influence des hommes les plus populaires* pour décider ces masses à rentrer dans leurs foyers. L'extrait ci-joint du rapport du général Willisen en fait foi, et la lecture de ce document officiel complétera à démontrer toute l'*exactitude* et la *justesse* des observations de M. le chargé d'affaires, sur les paysans polonais dans le grand-duché de Posen.

*Même date.* « D'après tous les renseignements pris avec le plus grand soin, il paraît certain 1° que la provocation matérielle est venue des Polonais tant en Posnanie qu'à Krakovie; 2° que leurs bandes désorganisées et leurs chefs généralement inconnus ne peuvent tenir nulle part contre les troupes allemandes. »

L'affaire de Miloslaw en serait-elle une preuve ?

« 3° Que le plan des auteurs de cette guerre est d'engager la France, malgré elle, en compromettant son nom. »

Les chefs inconnus doivent être bien flattés, il nous semble, de la puissance que leur accorde M. le chargé d'affaires, de pouvoir influencer sur les destinées de la France et même compromettre son nom.

« 4° Que la nation allemande presque entière prend vivement fait et cause pour les gouvernements qui la représentent contre les Polonais. »

C'est donc l'Autriche et la Prusse qui représentent l'Allemagne, et il faut que l'union entre les gouvernements et le parti libéral de l'Allemagne soit bien exemplaire lorsqu'il s'agit de la Pologne seule.

*Même date.* « Dans le duché de Posen, la guerre des races est ouverte; la race slave peut périr malheureusement. »

(M. le chargé d'affaires semble donc abandonner son idée primitive de la guerre des castes ? Il trouve un mot de regret en faveur de la race slave destinée à être l'instrument désorganisateur au service de la France.) Nous revenons encore sur la première partie de la dépêche de M. le chargé d'affaires, datée du 3 mai, pour rectifier l'erreur dans laquelle il est tombé relativement à la première provocation de guerre qu'il attribue être du côté des Polonais. Il est de fait qu'aucun camp polonais n'a attaqué les troupes prussiennes avant l'affaire de Miloslaw. Il est de fait que les premières hostilités de guerre ont commencé par l'attaque des petits corps polonais séparés, faisant partie des camps autorisés par la convention de Jarosla-

wiec par les troupes prussiennes. *Il est de fait* que les Polonais ne se sont décidés à se battre que lorsqu'on a voulu les désarmer *de force*, sans tenir compte de la convention de Jaroslawiec, sous prétexte qu'elle n'a pas été observée par les Polonais, vu que des paysans rentrant dans leurs foyers, et se trouvant être *maltraités* sur la route par des militaires prussiens ont cherché refuge dans les camps polonais dont ils venaient d'être renvoyés. *Il est de fait* que des provocateurs *prussiens, juifs ou russes* avaient tiré des coups de fusil en l'air au moment où des troupes prussiennes entraient dans des villages; que cela avait servi aux autorités militaires, brûlant d'envie de venger leur honneur compromis, selon eux, à Berlin, *de prétexte* pour se ruer sur les Polonais et les forcer *par là* à se défendre. Telles ont été les provocations matérielles des Polonais dont parle sans doute M. le chargé d'affaires; un troisième extrait ci-joint du rapport du général Willisen constate la plupart de tous les faits que nous venons d'énumérer ici.

4 mai. « Par dessus tout, l'impossibilité de former aucune combinaison entre des éléments *germaniques et polonais* a reçu de *nouveau* la sanction de l'expérience. Sans aucun doute beaucoup de torts et de torts graves, non seulement *de détail*, mais encore *de fond*, viennent dans cette occasion *du côté des Allemands*, surtout des employés, sans en excepter peut-être *les conseillers de la couronne*, mais cela ne change rien aux résultats produits et constatés. »

Nous sommes cette fois *complètement* d'accord avec M. le chargé d'affaires, et nous nous permettrons d'observer que si pour le repos de l'Europe, pour le triomphe de la politique actuelle de la France, et de celle des cabinets qui semblent vouloir entrer dans la *nouvelle* phase des rapports internationaux, la reconstitution de la Pologne est nécessaire, elle ne peut *définitivement* avoir lieu que par suite d'un *commun accord*, soit des *nations régénérées*,

soit de ces pauvres *peuples slaves* destinés à périr ou à inonder *peut-être* encore le monde civilisé.

6 mai, « Mieroslawski a levé le camp et commencé une guerre » de partisans. »

Nouvelle inexactitude, car Mieroslawski, de même que la plupart des gens influents de la province, se sont opposés à toute *guerre de partisans*, comme ne pouvant apporter aucun avantage à la cause polonaise.

Même date. « Mieroslawski a, à plusieurs reprises, franchi la » *frontière russe.* »

Encore une preuve de l'*authenticité* des sources auxquelles M. le chargé d'affaires a puisé ses renseignements, car il est notoire, pour tout le monde, que jamais tentative même de *passer la frontière russe* n'a été formée par personne.

Même date. « Diète polonaise à Breslau ; le but réel c'est d'armer » la Prusse contre la Russie, et la France contre la Prusse. D'ail- » leurs partout se continue une guerre implacable, guerre sociale, » autant et plus encore que *théologique* et politique. »

Nous demandons à M. le chargé d'affaires quelles ont pu être les *assemblées électorales* pour nommer des députés pour la diète de Breslau ?

La manœuvre politique qu'indique M. le chargé d'affaires conviendrait parfaitement, il nous semble, à la politique encore *russe*, vu qu'elle rendrait impuissants, à la fois, et *ses plus proches voisins* et son *ennemie présumée d'outre-Rhin*. M. le chargé d'affaires prévoit donc apparemment, dans l'intérêt de la Pologne, une alliance étroite entre elle et la Russie, ou peut-être même se trouve-t-il être déjà mieux informé sur la politique *russe* qu'on ne l'est *généralement* jusqu'à présent en Europe, nous serions tenté de le croire. Que veut dire enfin cette

guerre désolante partout, et prenant le caractère d'une guerre sociale, *théologique* et politique? Encore une fois M. le chargé d'affaires aperçoit-il peut-être déjà les différentes sectes russes et populations slaves, destinées *vraisemblablement* encore à subir, en effet, des guerres sociales, *théologiques* et politiques.

7 mai. « Mieroslawski s'est déclaré *généralissime* de la république » de Pologne. »

Nous serions vraiment tentés de croire que M. le chargé d'affaires s'est permis cette fois d'*insulter plaisamment au malheur*; mais le caractère officiel des notes que nous analysons écartant toute possibilité de *plaisanterie* de la part de M. le chargé d'affaires, il ne reste qu'à méditer sur le côté *grave* et *sérieux* des renseignements de ce genre donnés par un représentant d'une des premières nations du monde à son gouvernement.

Même date. « En Galicie, le peuple demeure obstinément attaché au système autrichien. »

Si par système autrichien l'auteur de la note entend le système de *corruption* et de *massacre*, nous avouons que les événements de 1846 de la Galicie sont encore trop présents à notre mémoire pour pouvoir *jouir* déjà du changement notable survenu dans les dispositions du peuple de la Galicie en faveur des propriétaires polonais. Un extrait du rapport *des paysans de la Galicie* faisant partie de la députation envoyée à Vienne pourra nous servir de *document* à cet égard.

Le public connaît d'ailleurs *la nouvelle situation* que la noblesse polonaise a déjà faite aux paysans de la Galicie. Si, par système autrichien l'auteur de la note comprend l'organisation politique introduite par le prince de Metternich, les événements de Vienne en ont fait déjà justice. Il nous semble, et il est difficile d'admettre que le

peuple même de la Galicie se sépare de la cause populaire du monde entier.

*Même date.* « Mieroslawski, après s'être emparé de Buk, l'a » pillé, incendié et abandonné. »

Or, Mieroslawski n'a jamais dépassé et même touché aux bords de la Warta, dont Buk est cependant encore assez éloigné du côté de la rive opposée. Cette explication suffit pour constater une dernière fois l'authenticité des nouvelles de M. le chargé d'affaires.

« En Posnanie, la guerre a pris un caractère épouvantable, nulle » part on n'attend de quartier. »

Nous reconnaissons complètement l'atrocité de la guerre faite aux Polonais par les employés, les juifs et les militaires réactionnaires. Nous comptons en publier séparément les détails, vu leur prodigieuse quantité. Ils serviront à transmettre aux générations futures le mépris et la haine de la civilisation, telle que la comprennent les Prussiens établis dans le grand-duché de Posen. Nous nions toutefois qu'il ne soit point fait de quartier en général; et pour preuve, nous signalons que, d'après l'aveu même de nos ennemis, des prisonniers et des blessés prussiens sont traités par les Polonais avec tous les égards dus au malheur et à l'infortune. Donc il y a quartier, il y a plus encore, car une compagnie de troupes prussiennes ayant été dernièrement désarmée par les Polonais dans les environs de Stenszewo, les officiers en ont été renvoyés sains et saufs par les paysans qui les avaient pris, sous la seule condition de ne plus désormais combattre contre la Pologne.

*Même date.* « Les Polonais les plus violents, entre autres le » comte Christian Ostrowski, conviennent unanimement qu'au premier signal des hostilités, les paysans de la Galicie massacraient » tous les gentilshommes et se jetteraient entre les bras de la Russie.

Nous nous référons à la déclaration que M. Christian Ostrowski a publiée dans le *Courrier français* du 16 mai, à la suite de l'usage que M. le chargé d'affaires s'est cru autorisé à faire de son nom. Nous demandons également à M. le chargé d'affaires de France, si c'est *par amour pour l'Autriche* que les paysans de la Galicie se jetteraient, selon lui, *dans les bras de la Russie*.

Nous voilà au terme de cette analyse *pénible* pour nous, mais *obligatoire*, des dépêches de M. le chargé d'affaires de France. Nous avons la conviction que l'examen des observations et des pièces que nous avons mises sous les yeux du lecteur suffira pour justifier l'assertion émise par nous *avec douleur*, en tête de la présente note sur le résultat *fâcheux, déplorable* même des actes diplomatiques si *inconsidérés*, du représentant de la France à Berlin. Nous apprenons *avec joie* qu'un *nouveau* ministre plénipotentiaire de France vient d'être nommé pour Berlin. Nous voulons espérer dans l'intérêt de la Pologne, de la France, de l'Allemagne et de l'Europe entière, que le *nouveau* représentant de la France s'appliquera à accélérer le moment de la réalisation des vœux exprimés par le *nouveau* ministre des affaires étrangères en France, dans son discours tenu à l'Assemblée nationale le 15 mai dernier. Nous extrayons de ce discours un passage entièrement *identique* avec l'esprit du manifeste polonais adressé dernièrement à la diète de Francfort par les députations de *Posen, de Krakovie et de la Galicie*.

M. le ministre des affaires étrangères termine ainsi son discours : « *Les traités de 1814 et de 1815 n'existent plus,*  
» *mais ce n'est pas à la France seule à refaire la carte de*  
» *l'Europe, ce serait une usurpation, et nous ne voulons*  
» *d'aucune usurpation, pas même à notre profit. C'est à*  
» *l'Europe à prononcer elle-même. Quand le moment*  
» *viendra, et peut-être n'est-il pas éloigné, un congrès des*  
» *peuples libres se réunira sans doute pour traiter les rapports*

» *des nations entre elles. La France s'y présentera, forte de*  
» *sa modération, forte de sa puissante organisation inté-*  
» *rieure, forte des alliances et des sympathies des na-*  
» *tions de l'ancien et du nouveau monde. Là, sa voix sera*  
» *prépondérante, et la noble ambition de la France, qui*  
» *aspire à faire le bonheur des nations, non malgré elles,*  
» *mais par elles-mêmes, sera entièrement satisfaite. »*



LE COMITE NATIONAL AUX ALLEMANDS

L'histoire de la Pologne nous a été si souvent racontée, nous en avons vu tant de fois, au prix de notre sang, les principes du christianisme. Nous sommes vaincus par l'absolutisme, qui empêche en même temps le développement de la liberté chez nos voisins. C'est lui qui nous a subjugués, qui nous a enlevé notre vie politique. Les peuples ne peuvent pas se partager, nous le savons, et cependant nous sommes dans une situation qui se partageait autrefois. Les royaumes persécutés dans leur vie, et elles commencent, en 1815, le décret de leur partition par la suppression de la république de Cracovie. Mais les peuples n'abdiquent pas. Les rois nous ont enlevés, et nous nous sommes de nous-mêmes, sans parti pris, les nations. Votre cause est celle de l'Europe entière, et surtout celle des peuples qui reconquerraient leur indépendance, ils sentent que leur liberté n'est pas de garantie sûre tant que la Pologne ne rentra point en possession de ses droits. En France, de même qu'en Allemagne, on est si sûr de son point, nous sommes une grande reconnaissance pour vous en voyant proclamer que la liberté ne sera durable qu'autant qu'elle sera éternelle. Nous vous tendons donc la main, et nous espérons avec confiance que notre cause a triomphé de toutes les épreuves et que nous pourrions nous en servir.

Le développement des passions est lui-même, nous ne pouvons pas nous en servir, nous ne pouvons pas nous en servir, mais la guerre est possible, et nous en sommes certains. Cette guerre, nous l'avons poursuivie sans relâche depuis le commencement de notre histoire, et nous l'avons poursuivie avec acharnement et l'association des peuples ne nous en sera pas empêchée. Cependant nous ne croyons pas que de ce côté même la lutte se prolonge encore longtemps aujourd'hui, car les idées de l'humanité et de la

## ANNEXES.

### I.

#### LE COMITÉ NATIONAL POLONAIS AUX ALLEMANDS.

L'histoire de la Pologne atteste que nous avons défendu toujours au prix de notre sang les principes du christianisme. Nous fûmes vaincus par l'absolutisme, qui empêcha en même temps le développement de la liberté chez nos voisins. C'est lui qui nous a subjugués, qui nous a enlevé notre vie politique. Les peuples ne comprenaient pas alors notre cause, et applaudissaient aux souverains qui se partageaient notre patrie. Les royautés persévèrent dans leur voie, et elles consommèrent, en 1846, le dernier acte de leur politique par la suppression de la république de Cracovie. Mais les peuples n'applaudirent plus cette fois. Des voix nombreuses s'élevèrent de toute part contre ce nouveau crime politique, et nous trouvâmes de nombreux amis parmi toutes les nations. Notre cause devint celle de l'Europe entière, et aujourd'hui que les peuples ont reconquis leur indépendance, ils sentent que leur liberté n'aura pas de garantie sûre tant que la Pologne ne rentrera point en possession de ses droits. En France, de même qu'en Allemagne, on est d'accord sur ce point. Nous nous sentons une grande reconnaissance pour vous en voyant proclamer que la liberté ne sera durable qu'autant qu'elle sera générale. Nous vous tendons donc la main, et nous espérons avec confiance que notre cause s'arrangera de commun avec vous d'une manière paisible et amicale.

Le gouvernement des baïonnettes est fini. Nous savons que nous ne combattrons plus contre vous, vous ne le voudriez pas vous-même ; mais la guerre est possible d'un autre côté, la guerre contre l'Asie. Cette guerre, nous l'avons poursuivie sans relâche depuis le commencement de notre histoire, et nous l'aurions glorieusement achevée, si l'insouciance des peuples ne nous en avait empêchés. Cependant nous ne croyons pas que de ce côté même la lutte se prolonge encore longtemps aujourd'hui, car les idées de l'humanité et de la li-

berté ont dû aussi se répandre déjà parmi les peuples soumis au czar même. Ils ne se laisseront plus mener vraisemblablement comme des bêtes de somme à une lutte qui n'aurait de fin qu'à la mort du dernier Polonais. Ils nous serviront comme nos amis et notre appui, dans cette lutte des lumières contre les ténèbres.

Posen, le 22 mars 1848.

Signé : POTWOROWSKI, PALACZ, MORACZEWSKI,  
l'abbé FROMHOLC, BERWINSKI, CHOSLOWSKI,  
ANDRZEJEWSKI, NIEGOLEWSKI, l'abbé PRU-  
SINOWSKI, W. STEFANSKI.

---

## II.

### LE COMITÉ NATIONAL AUX FRÈRES ISRAÉLITES.

FRÈRES ISRAÉLITES,

Il s'est répandu de faux bruits; on a prétendu que le peuple polonais de notre ville vous menaçait dans vos biens et vos propriétés. Nous vous garantissons que ces bruits sont entièrement faux et dénués de tout fondement. Nous vous garantissons que nous sommes bien éloignés de toute hostilité envers une nationalité quelconque; que, au contraire, nous faisons tous nos efforts pour veiller à l'ordre et à la tranquillité, et prévenir tout ce qui pourrait les troubler. Soyez donc tranquilles sur nous, continuez vos travaux et vos occupations, bien persuadés que la nation polonaise saura toujours reconnaître et respecter vos droits. Ne vous laissez pas intimider par des gens de mauvaise foi qui sèment à dessein des bruits inquiétants.

Posen, le 24 mars 1848.

Signé : ANDRZEJEWSKI, BERWINSKI, CHOSLOWSKI,  
l'abbé FROMHOLC, JAROCHOWSKI, NIEGOLEWSKI,  
l'abbé PRUSINOWSKI, POTWOROWSKI, PALACZ,  
MORACZEWSKI, STEFANSKI.

III.

LETTRE D'UN PRISONNIER D'ÉTAT POLONAIS MIS EN LIBERTÉ, LE 19 MARS 1848 A BERLIN.

Compatriotes, je vous annonce une nouvelle qui remplira vos cœurs de joie, c'est que vos frères condamnés par la cour criminelle de Berlin, et tenus en prison, ont été aujourd'hui mis en liberté, par ordonnance royale, avec tous les détenus politiques, et qu'ils vont bientôt rejoindre leurs foyers.

Le peuple de Berlin a obtenu du roi notre liberté, et nous a portés en triomphe devant son palais, pour lui exprimer la joie qu'il éprouvait de ce qu'il avait rendu la liberté aux Polonais.

Tout le peuple n'est rempli que d'une seule pensée, c'est qu'une Pologne libre et indépendante soit constituée pour servir de rempart à la libre Allemagne. Il n'est plus douteux que la question polonaise ne soit bientôt résolue; il est même possible que les gouvernements eux-mêmes en prennent l'initiative pour réparer le crime commis par le partage de la Pologne.

Compatriotes, appuyé sur la confiance que vous m'avez toujours accordée, je vous supplie, dans ce moment où nos plus chères espérances vont être réalisées, de ne pas retarder la marche des événements politiques, par des troubles quelconques dans le grand-duché de Posen. Je vous supplie avant tout, de ne manifester aucun esprit de haine ni de vengeance contre vos frères Allemands, car ce sont eux qui ont racheté notre liberté par leur sang versé sur les barricades de Berlin, le 18 mars, et ce sont eux qui, s'il plaît à Dieu, aideront encore notre cause à se relever.

Berlin, le 20 mars 1848.

Signé : LIBELT.

IV.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU GÉNÉRAL WILLISEN, CONCERNANT L'ORDRE.

Si cette mesure avait été observée, si l'autorité militaire avait voulu se conformer à mes injonctions les plus pressantes, en ne faisant d'au-

tres mouvements que ceux indiqués par les autorités civiles, on aurait évité des rencontres terribles, et les malheureux événements de Kozmin, Gostyn, Odalanow et Strzelno n'auraient certainement pas eu lieu. Tout se serait passé tranquillement comme à Wrzesnia, Szrem, Pleszew et Szroda, lieux qui ont été cependant le foyer du mouvement polonais. Là où des colonnes mobiles ne s'étaient pas approchées, et où l'adjonction des commissaires a pu s'effectuer, les résultats les plus heureux ont été obtenus sans peine.

---

V.

DÉCLARATION RENDUE PUBLIQUE PAR LES HABITANTS  
DE NOWE MIASTO (NEUSTADT).

Depuis huit jours stationne chez nous un détachement de volontaires polonais qui, après avoir abandonné femmes et enfants, demeures et fortunes, se sont empressés de s'inscrire sous le drapeau national, pour verser leur dernière goutte de sang pour l'indépendance de la Pologne. Depuis huit jours aussi règne chez nous le calme et l'ordre le plus parfait. Que signifient donc ces constantes accusations répandues dans l'univers entier par les habitants allemands et juifs de la province? Notre ville se trouve en majorité habitée par des Israélites, et voyez cependant avec quelle sûreté et quelle allégresse même nous vivons tous ici, au milieu de ce peuple accusé de nous persécuter. Frères israélites, nous qui, proscrits, en effet, autrefois par le monde entier avons trouvé dans cette noble Pologne abri et hospitalité, nous aurions donc à nous reprocher aujourd'hui une ingratitude des plus révoltantes! Il serait infâme que les Polonais la rencontrassent parmi nous au lieu de recevoir de nous des preuves d'une reconnaissance si bien méritée. Où se passent-ils donc ces abus commis par le peuple polonais? Là seulement où le militaire prussien, conspirant avec les Juifs, accable et persécute ce peuple malheureux. Depuis bien des jours les Polonais attendent la réalisation des promesses qui leur ont été faites, et qu'une malheureuse diplomatie s'efforce d'annuler par d'interminables retards. Notre ennemi n'est donc pas parmi nous, cherchons-le ailleurs, *en commun*, nous le trouverons à notre frontière, et nous aurons alors la paix et l'ordre au dedans. Nous terminons notre déclaration en rendant justice et hommage au chef et aux officiers du détache-

ment stationnant chez nous. Hommage aussi au peuple patient et généreux.

Nowe Miasto (Neustadt), le 15 avril 1848.

Signé : Louis BRANDT.

HAIMAN, FRANCKEL,  
au nom de la corporation israélite.

---

## VI.

### DÉCRET DU COMITÉ NATIONAL POLONAIS CONCERNANT L'ÉGALITÉ.

CITOYENS ET FRÈRES,

Il est arrivé sans doute à votre connaissance que dans tous les pays du monde on cherche aujourd'hui à rapprocher les hommes entre eux, en n'admettant d'autre distinction que celle qu'on acquiert légitimement par le travail, le dévouement, l'honnêteté et l'amour de la patrie. Conformément au même principe, nous déclarons, au nom du pouvoir qui nous a été déferé par le peuple, que toutes les distinctions d'état existantes jusqu'à présent parmi nous, sont à jamais abolies. Il n'y a que des citoyens libres, égaux et frères entre eux, tous enfants de la mère commune, qu'il est maintenant de notre premier devoir de relever de son malheur.

Soyons unis entre nous, n'écoutez pas les hommes qui voudraient nous séparer, pour nous retenir en esclavage, mais mettons-nous à l'œuvre avec toute la confiance et la foi la plus vive. N'oublions pas avec cela de nous abstenir de toute violence et de toute menace contre la propriété, respectons les fortunes, car il serait indigne d'une nation qui veut reconquérir sa liberté, de la flétrir par de tels abus. N'oublions pas, enfin, que par une conduite loyale et fraternelle, il nous sera possible de gagner l'affection de ceux qui aujourd'hui encore peuvent être mal disposés pour nous.

Posen, le 24 mars 1848.

Signé : *Les membres du Comité.*

VII.

DÉCRET DU COMITÉ NATIONAL POLONAIS  
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ.

CITOYENS FRÈRES,

Vous savez qu'il y a cinquante ans, par la célèbre constitution du 3 mai, la noblesse polonaise avait déjà renoncé à ses privilèges, et promis aux paysans une amélioration dans leurs conditions. Mais les despotes voisins avaient, dès cette époque, envahi la Pologne, et ils la partagèrent entre eux. Depuis ce temps la noblesse polonaise n'a pas pu accomplir ses promesses, car elle a été livrée aux gouvernements étrangers. Ce n'est donc que depuis deux ans que, pour la première fois, le gouvernement provisoire de la république de Cracovie a proclamé que le premier acte qu'on publierait après avoir reconquis l'indépendance de la Pologne, assurerait l'égalité de tous les états et l'amélioration du sort des paysans.

Nous avons déjà aboli toutes les distinctions par notre arrêté du 24 mars dernier. Aujourd'hui nous prenons en considération le sort actuel du paysan, et nous déclarons unanimement au nom de la Pologne :

1<sup>o</sup> Que tous les paysans qui possèdent déjà une propriété, non seulement en recevront la garantie, mais que, de plus, les charges qui y sont attachées, seront réduites ;

2<sup>o</sup> Que dans les parties de l'ancien royaume de Pologne où les paysans remplissent encore la corvée et ne possèdent pas de propriété territoriale, elle leur sera accordée immédiatement après la délivrance de ces parties de la Pologne du joug étranger ;

3<sup>o</sup> Que tous ceux qui ne possèdent pas de terrain et vivent de leur labeur seront pris sous la protection spéciale du gouvernement qui cherchera à les récompenser de cette privation de toute propriété en améliorant leur sort actuel ;

4<sup>o</sup> Que les impôts seront répartis selon les fortunes et les revenus, afin d'alléger les charges qui pèsent sur le peuple et sur les pauvres ;

5<sup>o</sup> Que les paysans qui, étant appelés, iront se mettre sous les drapeaux pour reconquérir la Pologne, recevront des récompenses proportionnées à leur mérite. Ceux d'entre eux qui possèdent déjà des propriétés, et qui paient les redevances y attachées, en seront libérés. Les femmes et les enfants de tous ceux qui iront combattre, seront mis sous la protection du gouvernement ;

6° Que tous ceux enfin qui prendront part à la lutte de l'indépendance de la patrie auront un droit particulier aux emplois, chacun selon sa capacité.

Posen, le 15 mai 1848.

Signé : *Les membres du Comité.*

---

### VIII.

#### EXTRAIT DU RAPPORT DU GÉNÉRAL WILLISEN CONCERNANT LE DÉSARMEMENT.

D'après tout ce qu'on disait, il était à présumer que les Polonais avaient réuni de 15 à 20,000 hommes au moins dans leurs camps, mal organisés sans doute, mal armés, et peut être mal commandés. Ils devaient compenser néanmoins fortement ces défauts par le dévouement et l'enthousiasme. L'idée d'amener des forces semblables à déposer les armes sans résistance m'a d'abord paru par trop hardie. Je comptais toutefois pouvoir leur persuader qu'ils chercheraient en vain à provoquer une guerre avec la Russie, et qu'il serait plus qu'imprudent de tourner leurs forces contre nous. Dans cette conviction, je ne me dissimulais pas toutefois combien il serait difficile de calmer l'enthousiasme des masses si grandes, et de les faire renoncer à l'exécution d'une pensée devenue constante et chère. Il est clair que le désarmement ne pouvait avoir lieu qu'après des discussions très longues et très animées, et moyennant des conditions qui ménageraient singulièrement l'honneur d'un peuple irrité. Aussi, quoique je fisse toutes les concessions qu'il m'était possible de faire, plus d'une fois néanmoins mes efforts ont failli se briser contre la résistance des plus exaltés qui s'écriaient : « Non, on vous trompe comme toujours, et lorsque vous serez désarmés on ne vous donnera rien, tout sera comme par le passé; il ne vous reste donc qu'à mourir avec gloire. » Ce qui n'était pas moins difficile encore à obtenir, c'était d'écarter la profonde méfiance qu'on éprouvait contre le ministère actuel à cause de sa manière de voir plus qu'injuste à l'égard des Polonais. C'était de leur démontrer enfin leur faiblesse sous le point de vue militaire. D'autres diront que d'efforts il a fallu pour obtenir ces résultats, combien il importait de gagner toute la confiance pour pouvoir l'atteindre.

IX.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU GÉNÉRAL WILLISEN  
CONCERNANT L'AGRESSION.

« D'après la convention les Polonais commençaient à se disperser ; mais pour faciliter l'exécution d'un projet par lui-même déjà si difficile à accomplir, il fallait au moins donner assurance qu'on n'aurait rien à craindre du côté de nos troupes. C'est pour atteindre aussi ce but que par la convention il leur est assuré « que, lorsque la dispersion des masses aura lieu, tout mouvement de troupes sera immédiatement arrêté. » Mais, hélas ! cette promesse n'a pas été tenue, et la tranquillité a été compromise. En effet, lorsque dans la soirée du 14 avril est venue subitement la nouvelle au camp de Wrzesnia qui se dispersait déjà depuis deux jours, que nos troupes se trouvaient éloignées seulement de quatre milles, et que les parlementaires polonais envoyés pour demander l'explication à ce sujet revinrent mutilés ; alors éclata dans la masse une agitation extrême.

A Miloslaw les mêmes causes ont eu les mêmes effets ; nos avant-postes, soit par ignorance, soit par une collision facile à expliquer en pareille circonstance, ont fait rebrousser le chemin à plusieurs colonnes polonaises qui se retiraient, d'après la convention, de la lutte. »

---

X.

EXTRAIT DU RAPPORT DE BONJUR ALBERT ET MIELAK  
STANISLAS, PAYSANS POLONAIS, ENVOYÉS DE LA  
GALICIE EN DÉPUTATION A VIENNE, 8 AVRIL 1848.

AU PEUPLE DE LA POLOGNE, SALUT, AMOUR ET FRATERNITÉ.

Vienne.

COMPATRIOTES,

Nous pouvons vous assurer aujourd'hui que nous avons eu l'occasion de nous convaincre des sincères et bonnes dispositions de nos maîtres à notre égard. Nous les avons vus délibérer dans l'intérêt de nos femmes, de nos enfants, de nos fortunes et de notre sort à venir ; et pour que vous soyez bien informés et convaincus de la vérité de

ce que nous vous disons, nous allons vous décrire tout ce que nous avons vu et entendu depuis que nous sommes à Vienne. Il ne s'est rien passé à notre insu, car nous avons assisté à toutes les délibérations, et nous y avons pris part, et rien n'a été décidé sans nous, et sans que nous l'ayons vu de nos propres yeux, et entendu de nos propres oreilles. Or, les choses se sont passées ainsi, etc., etc., etc.

(Suit la description de toutes les démarches et délibérations de la députation polonaise à Vienne.)

Signé : BONJUR ALBERT, paysan de Rzendzina,  
MIELAK STANISLAS, fermier.

Pour légalisation des signatures :

Signé : VINCENT SMAGLOWSKI, magistrat.

Suivent les signatures de dix-neuf témoins.

